



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 11 MARS 2022

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

- M. DUBOIS–RANDÉ Jean–Luc, Président
- M. BERNARDINO Amilcar, vice-Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

- Mme CACHET-VIVIER Christine
- Mme LANGLOIS Valérie
- M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

- Mme DE SUREMAIN Marie-Albane
- M. THEVENET Laurent
- M. PELLET Éric
- Mme SCHAUB Marie-Karine

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- M. VALLÉE Benoît
- Mme COSTES Sylvie
- Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

- M. VINCENT Lhéo
- Mme CLÉMENCEAU Juline
- M. TROUMI Élias
- Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

- M. DUFEU Jean-François – Mairie de Créteil

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

- M. BOIVIN Jean-Marie (procuration donnée à M. THEVENET)
- M. DELBÉ Jean (procuration donnée à M. VINCENT)
- M. MEKONTSO-DESSAP Armand (procuration donnée à Mme CACHET-VIVIER)
- M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

Collège B dit « des autres enseignants » :

- Mme RUBEN Lolita (procuration donnée à M. THEVENET)
- M. THAUVRON Arnaud (procuration donnée à Mme SCHAUB)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- Mme DESPRES Marie-Agnès (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

- M. HEBBRECHT Thierry - Conseil régional Ile-de-France (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Mme NOWAK Mélaïne – Conseil départemental Val-de-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
 Mme BEAULNES-SERENI Nathalie – Conseil départemental Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
 M. BAZIN Raymond – INSERM (procuration donnée à Mme CACHET-VIVIER)
 Mme MATTEI Sarah – Entreprise de -500 salariés (procuration donnée à Mme NGUYEN)
 M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés (procuration donnée à Mme COSTES)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'INSPÉ
 Mme DACOSTA Hélène, Directrice des affaires financières
 M. DEHAN Frédéric, DGS
 M. DEMERET Simon, Directeur des affaires juridiques et générales
 M. FRETIGNE Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. GILBERT Simon, VP CR
 Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
 M. LÉONEL Éric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
 M. LOWENSTEIN Fantin, Vice-président Étudiant
 M. MOITON Gilles, Agent comptable
 M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et Technologies
 M. LAMANE Lamine, Assesseur Moyens
 M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 M. THEVENET Laurent, Vice-président Relations internationales
 Mme HMAMOU Fadoua, Responsable des Affaires institutionnelles
 Mme SAGOU Aïcha, DAF
 Mme PILETTE Alice, DRH
 M. BRUN Alexandre, Responsable contrôle de gestion
 Mme GOULLET DE RUGY Anne, Assesseure à la vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	8
1.1. Point d'information du Président de l'Université	8
1.2. Point d'information relatif au calendrier prévisionnel des élections aux Conseils centraux de l'Université.....	14
1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022.....	20
2. Vie institutionnelle	21
2.1 Approbation de l'autorisation de déclasser par anticipation l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6 ^{ème} dans le cadre d'une opération de désaffectation devant intervenir au plus tard le 15 février 2025	22
2.2 Approbation de l'autorisation en l'absence de manifestation d'intérêt concurrente de la signature d'une promesse de vente et d'une vente de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6 ^{ème} , au profit de la Foncière de Transaction Immobilière au prix de 10 millions d'euros, hors frais et droit.....	22
2.3 Approbation du pouvoir accordé à la Chancellerie des universités de Paris et d'Ile-de-France dans les démarches nécessaires pour la vente de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6 ^{ème}	23
3. Questions financières et comptables	24
3.1 Approbation de la politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement	24
3.2 Approbation du compte financier pour l'année 2021	27
3.3 Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2021 (RAPET)	65
4. Ressources Humaines	69
4.1 Approbation de l'additif à la campagne d'emplois 2022	69
5. Formation et recherche	84
5.1 Approbation des dates de candidatures en première année de Master pour l'année universitaire 2022-2023	84
6. Patrimoine	86
6.1 Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.....	86

7. Contrats et conventions	87
7.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	87
8. questions diverses	87

La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDE.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons le quorum et ce Conseil d'administration est d'emblée particulier, car comme vous le savez, Brigitte Marin est décédée. Je tenais, au nom de l'établissement, à rendre hommage à Brigitte. Je ne vais pas refaire le parcours de Brigitte, vous le connaissez. Simplement pour ceux qui ne sont pas vraiment au fait, Brigitte était ancienne directrice de l'INSPÉ et a finalement été dans une continuité dans le monde scolaire depuis son entrée à l'école primaire, comme institutrice jusqu'à devenir professeur des universités, donc cette continuité de parcours et ça a été remarquablement dit par Bernard SAINT-GIRONS lors de ses obsèques, elle avait fait tout le parcours, donc elle était très à l'aise et l'on ne pouvait pas lui réexpliquer la vie dès l'instant où elle connaissait cette vie, en particulier le terrain.

Après, une fois que l'on a dit cela et que l'on salue Brigitte autour de son parcours sur sa reconnaissance au niveau national, sa reconnaissance également par les tutelles, c'était l'interlocutrice des ministres, je voudrais saluer une personne qui a amené beaucoup en douceur à l'université, quelqu'un qui était fort aimable, qui avait une grande élégance et qui cherchait toujours à concilier les choses. Elle ne cherchait pas le conflit, elle cherchait toujours à accompagner, même dans des situations difficiles – et elle savait d'ailleurs trancher – pour accompagner les autres. Cela a été rappelé également par sa famille, elle était aussi très près humainement de l'ensemble de cette famille que l'on a pu connaître lors de ses obsèques.

Je sais que Robin, tu voulais dire un mot. Je proposerai une minute de silence, mais Robin souhaitait également s'exprimer.

M. BOSDEVEIX.– La communauté de l'INSPÉ dont j'ai pris la Direction à la suite de Brigitte est en plein émoi et en plein choc, n'a pas compris la soudaineté de ce décès à quelques mois de sa retraite, où elle allait pouvoir profiter de ses jours heureux et de sa famille après avoir dirigé l'ESPÉ, puis l'INSPÉ pendant huit années, de 2013 à

2021. Elle a porté deux réformes successives puisque, vous le savez, en 2013, il y a eu la création des ESPE à partir des IUFM et une réforme qui a créé les Master MEEF, donc une réforme considérable qui avait à l'époque suscité de vives oppositions politiques au plan national. La réforme 2019 portée par Jean-Michel BLANQUER et Frédérique VIDAL qui, là encore, a suscité une opposition politique nationale et interne. Elle a porté avec force ces deux réformes et c'est vrai que c'est vraiment un décès injuste, si tant est qu'il puisse y avoir des décès justes, mais à ce moment de sa vie et de sa carrière, toute la communauté était en effroi.

Nous avons vécu mardi un temps en interne à l'INSPÉ où l'on a pu échanger nos souvenirs concernant Brigitte et l'on va organiser au mois de mai – la date est en train d'être arrêtée – un temps d'hommage à ses travaux, aux contributions scientifiques qu'elle a apportées. Vous le savez, elle était professeur en Sciences du Langage, mais plus largement, elle a contribué dans le champ des sciences de l'éducation et ensuite, dans le champ des sciences cognitives. Il y aura un temps de présentation de ses différents travaux et également, ses apports à la formation des enseignants. Comme le disait Jean-Luc, elle a œuvré au niveau national en étant vice-présidente du réseau des ESPE de 2013 à 2018, puis présidente du Réseau, donc elle a été l'interlocutrice de l'ensemble des ESPÉ et INSPÉ dans ces moments difficiles de réforme ou de restructuration importante.

Pour terminer, je tenais à dire que je mesure, en arrivant ici à l'UPEC et à l'INSPÉ, tout le travail qu'elle a pu faire. C'est assez confortable d'entrer dans ses chaussons, tant la structuration qu'elle a menée et la collégialité qu'elle a portée à l'INSPÉ, les instances qu'elle a mises en place, l'organisation de la recherche et de la Maison de la recherche et de l'innovation de l'INSPÉ, sont des points forts sur lesquels il est aisé de poursuivre son œuvre. Vraiment, je remercie Jean-Luc et toute l'équipe pour ce temps d'hommage et de voir le sourire de Brigitte sur ce mur. C'est à la fois un crève-cœur, mais en même temps, un vrai plaisir. On va nommer l'Amphi de Bonneuil,

l'Amphi Brigitte Marin pour cultiver sa mémoire et elle qui aimait tant les plantes, on plantera sur chacun des sites de l'INSPÉ un arbre à sa mémoire.

Je tenais à dire ces quelques mots, merci.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Robin. Je vous propose de vous lever et de prendre une minute de silence.

Les membres observent une minute de silence en hommage à Madame Brigitte MARIN.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président de l'Université

M. LE PRÉSIDENT.– En point d'information principal, il y a la guerre en Ukraine qui, aujourd'hui, occupe fortement l'actualité et au-delà de l'actualité, a des conséquences très importantes sur des flux de population qui fuient les bombardements. Dans ce contexte, nous avons nous-mêmes recensé l'ensemble des étudiants Ukrainiens présents que nous avons approchés de façon un peu personnalisée pour voir un peu où ils en étaient et voir un peu comment la situation pouvait se gérer dans la suite de leur parcours à l'université. Il y en a une trentaine, à peu près.

On est aussi en train de recenser les étudiants Russes, je le dis au passage, parce qu'il y a beaucoup d'étudiants Russes bashing. Je dis « Russe bashing » parce qu'une étudiante s'est fait agresser, non pas dans le sein de l'UPEC, mais sur Paris. Là aussi, on va faire un rappel sur le fait de ne pas tout confondre et là aussi, ce sont des messages à faire passer, notamment auprès des composantes laboratoires, pour dire que les collègues Russes sont aussi victimes d'un dictateur.

Au-delà de cela, on a activé pas mal de choses. Campus France va prendre un peu la charge de recensement des étudiants qui vont arriver. Pour nous, cela veut dire que l'on se place sur plusieurs aspects.

L'aspect d'entrée à l'université. Je remercie les composantes d'avoir donné des possibilités d'accueil importantes d'ailleurs, mais ça ne suffit pas. Au-delà des inscriptions, sachant que la période est une période de fin de parcours universitaire, on a tout ce qui concerne le financement de ces étudiants, le logement. On a discuté hier avec le directeur du CROUS pour qu'on ait dans l'académie de Créteil des logements. Il y en a à peu près 120 qui sont maintenant mobilisés, peut-être un peu plus. Les étudiants Ukrainiens présents vont conserver leur logement, car ce sont des choses que l'on a réussi à fixer et avec la DEV, mais également avec l'ensemble des équipes, on va aujourd'hui proposer des plans d'action dès l'instant où nous allons être mobilisés par Campus France. Je pense que ce sera très prochainement, car vous avez vu que les gares se remplissent.

Au-delà des étudiants, se posent les problèmes aussi des collègues et de leurs familles. On avait pu, dans le cadre du programme PAUSE, accueillir un collègue Afghan qui est venu seul. Là, il s'agit d'autres choses, il s'agit d'un mouvement massif dont on ne connaît pas encore très bien les flux, mais là aussi, on activera le programme PAUSE. On s'engagera à accueillir des collègues Ukrainiens. Là encore, on est sans visibilité aujourd'hui.

Du côté de la DGSIP, il n'y a pas vraiment de signaux de fumée très construits. Je pense qu'on est un peu au jour le jour, mais il y en aura dans les prochains jours. En particulier, je pense peut-être à une solidarité européenne financière sur l'accueil un peu plus large de ces populations. Toujours est-il que nous serons terre d'accueil pour les collègues et les étudiants. D'où le rappel que les collègues et les étudiants Russes n'ont pas à être victimes de cette affaire, donc on sera très attentifs à ce qu'il y ait une bienveillance pour l'ensemble de nos étudiants.

Mme SCHAUB.– Concernant le programme PAUSE pour des collègues Russes et Biélorusses, j'ai déjà reçu des demandes de candidatures, donc j'ai déjà été en contact

avec un certain de personnes en administration. Si j'ai bien compris, la décision se prend dans chaque composante ?

M. LE PRÉSIDENT.– Absolument. Laurent peut peut-être répondre à l'ensemble des questions.

Mme SCHAUB.– Par exemple, j'ai reçu il y a deux jours le dossier d'une collègue psychologue de DIF, donc je m'adresse à la faculté de médecine, même si je suis, moi, à la Fac de Lettres. Comment ça se passe concrètement ?

M. THEVENET.– Il faudrait mettre la personne en contact avec les responsables administratifs de la faculté de Santé, parce que le problème, c'est accueillir et savoir quelles seront les missions.

Mme SCHAUB.– À chaque fois que je reprends un dossier, admettons que ce soit en Éco Gestion, je m'adresse à la Direction de l'Éco Gestion ?

M. THEVENET.– Oui, parce que ce sont ces personnes-là qui vont déjà pouvoir accueillir les collègues et voir quelles sont les missions pourront leur être confié. Puis, il y a aussi la question du financement, donc il faut voir quelle est la faisabilité.

Mme SCHAUB.– *Intervention inaudible, hors micro.* Ce sera au cas par cas ?

M. THEVENET.– Ce sera au cas par cas. Après, les composantes, il y en a peut-être qui vont gérer. On sera en appui dans l'accompagnement, mais le cœur de l'accueil, ce qui s'est passé d'ailleurs en Faculté de Droit pour notre collègue. C'est elle qui a vraiment pu organiser pleinement son accueil. Nous, on vient en appui pour des problèmes administratifs qui pourraient être posés.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous, on est forcément dans notre univers d'enseignement supérieur, donc il faut que ce soit des collègues qui soient dans les disciplines, en accord avec ce que l'on fait. Pour la Psychologie, je ne sais pas si c'était l'enseignant en Psychologie, mais il y a quand même des universités Parisiennes, Nanterre en

particulier. Il faut qu'elles puissent diriger les choses. Je rappelle aussi que c'est une seule année de financement, c'est-à-dire qu'à un moment donné, dans un an, le problème restera entier. Il faut qu'à un moment donné, on puisse voir comment on veut une composante. Cela se pose pour le professeur Afghan en particulier qui était professeur de Droit. A un moment, il y a un problème de soutenabilité pour lequel on n'a pas aujourd'hui de visibilité. On n'est que sur un an de financement proposé, donc c'est aussi un élément à intégrer, car un an, cela passe vite. Qu'est-ce qu'on fait ? Pour le moment, on n'a aucune réponse. On pourra peut-être trouver des solutions en interne, mais ce sera au compte-gouttes.

M. VALLÉE.– Au-delà de l'activation du programme PAUSE pour nos collègues enseignants Ukrainiens, je demande juste à l'administration, aux directeurs de composantes et à tout le monde une certaine bienveillance, parce qu'on peut imaginer assez facilement l'impact psychologique que peuvent ressentir ces personnels et la problématique qu'il peut y avoir sur leur travail.

À un moment donné, quand on a de la famille en Ukraine, on n'est peut-être pas à 100 % mobilisé sur ses missions, malheureusement. Je voulais juste dire qu'on avait des collègues BIATSS d'origine Ukrainienne, donc je demande la bienveillance de l'administration et à tous les niveaux, les enseignants aussi.

M. THEVENET.– Juste pour répondre à Benoît, c'est ce que nous avons fait. A la DRI, nous sommes particulièrement bien placés et effectivement, je te confirme que nous avons fait preuve de la plus grande bienveillance et nous avons essayé d'apporter tout le soutien que nous pouvions apporter aux collègues.

M. LE PRESIDENT.– Merci. De toute façon, je pense que c'est un sujet qu'on abordera à nouveau au-delà du Conseil d'administration. Nous allons communiquer sur ce point au fur et à mesure des déroulés de cette guerre, en souhaitant un cessez-le-feu, etc., mais c'est mal parti quand même.

Au niveau Covid, vous avez vu que le Printemps arrive et qu'au niveau de l'État, on a considéré que l'on pouvait enlever les masques dès lundi. Je ne vais pas détailler toute la feuille de route, mais en extérieur et hors transport, pour faire court, on sera sans masque, avec une facilité par rapport aux accès à différents lieux.

Par contre, le Pass reste toujours d'actualité, vous ne l'avez sans doute lu et je rappelle que la pandémie n'est pas terminée puisque vous avez sans doute remarqué qu'on augmente le nombre de cas dans les différents pays européens, que ce soit l'Angleterre et la France aussi. Le virus circule et Brigitte nous rappelle, même si elle était sur une île lointaine, que le virus circule et reste méchant.

Oui, effectivement, on va partir sans masque. Ceux qui veulent le garder le garderont. Je pense que les personnes fragiles – et d'ailleurs, c'est rappelé – ont tout intérêt à garder un masque. Les gestes barrières, là encore, ce n'est pas fini, il faut garder cela. La protection des uns et des autres, c'est souhaitable de voir comment ça tourne.

Évidemment, on passe aussi dans une phase où le soleil arrive, donc dans les prévisions, cela peut se dérouler plutôt pas mal. Il y aurait une montée en charge des contaminations avec Omicron et vous avez vu qu'il y a un petit variant supplémentaire qui n'est pas plus méchant, mais ils vont pouvoir continuer leur action sans qu'il y ait en prévision des hospitalisations en réanimation qui augmentent de façon sensible. Je rappelle qu'il y a à peu près 130 à 150 morts par jour aujourd'hui, donc encore beaucoup.

M. PELLET.– En cours, pour les enseignants comme pour les étudiants, on considère que le masque est tombé.

M. LE PRESIDENT.– Oui, mais il y a des rappels sur le fait d'aérer et tout ça.

M. PELLET.– Vu l'ambiguïté de la situation, est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt, sans que ce soit une obligation, de suggérer de le garder en salle de cours, surtout dans les petites salles ?

M. LE PRESIDENT.– Je pense que ce ne sera pas maîtrisable. Aujourd'hui, le discours, le gouvernement fait toujours foi par rapport à ce qu'on pourrait dire. A un moment donné, les étudiants pourront me dire : « Écoutez, je ne comprends pas ce que vous me racontez ». Je pense qu'il faudra rappeler simplement le fait que cela circule et qu'il faut une protection quand même.

L'autre jour, j'étais à l'opéra et il y avait une petite grand-mère à côté de moi qui toussait et crachait sans masque. Elle m'a demandé si ça ne me gênait pas et j'ai dit que je sortais de réanimation. Elle m'a regardé d'un drôle d'air. Voilà pour le Covid, on verra ce que ça donne, mais c'est une bonne nouvelle.

Autre point d'information, on vous avait fourni une lettre candidature à l'Alliance européenne Aurora qui est une belle alliance, comme vous l'avez vu, de l'Université pour des recherches plutôt intensives, même s'il y a effectivement une forme d'hétérogénéité, mais ce sont quand même de belles universités qui maillent l'Europe depuis l'Angleterre jusqu'à la Tchécoslovaquie, l'Italie, la Catalogne et l'Islande, l'Allemagne, l'Autriche, donc c'est un grand maillage.

On a été retenu à l'oral, donc on fait deux présentations. Une première présentation à un board restreint d'Aurora auquel ils nous ont trouvé bons et de haut standing. On ne leur en demandait pas tant, mais bon ! J'étais avec en particulier Florence ALLARD-POESI et Martin SCHWELL, donc on s'est réparti les choses. Puis, ils nous ont recontactés pour un deuxième oral que l'on a eu mercredi soir dans lequel on était avec, là encore Florence, Martin, mais aussi Marie GARAPON, car ils souhaitaient quand même qu'il y ait un engagement d'un établissement.

Je peux donc vous annoncer que nous sommes retenus dans cette alliance, ce qui est une très bonne nouvelle pour une l'Université. Ça va vraiment changer la façon de voir l'UPEC dans le cadre d'une vision européenne. C'est quelque chose qu'on avait déjà depuis plusieurs années. On avait fait un essai, à un moment donné, dans un contexte

de début, mais là, on est sur l'extension d'alliances, ce qui veut dire qu'on va rentrer dans le programme Erasmus. On est maintenant dans une dynamique de dossier, mais on va pouvoir entrer dans cette alliance. On aura l'occasion d'en reparler et de la présenter mieux, mais pour le moment, c'est encore tout nouveau et je pense que c'est une très bonne nouvelle pour notre Université.

Laurent, tu veux dire quelque chose ?

M. THEVENET. – Je me réjouis aussi grandement de cette belle aventure qui se dessine. Comme tu l'as dit, c'est une alliance composée de belles universités qui nous ressemblent, avec lesquelles on va pouvoir monter de beaux projets. On est extrêmement heureux de pouvoir adhérer à l'alliance. Il y avait une forte compétition avec des universités françaises en concurrence de grande importance. L'UPEC a convaincu, donc on se réjouit et beaucoup de boulot pour la suite.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est certain qu'il y a eu un esprit qui, globalement, s'articule bien avec le projet d'AURORA, qui est vraiment sur l'impact d'une université, au-delà de ses missions, sur la société. C'est vraiment une cohérence d'ensemble. Je trouve que c'est une très bonne nouvelle de ce printemps débutant. Je n'ai pas d'autre nouvelle principale de mon côté, donc Je vous propose de passer à la vie de l'établissement.

1.2. Point d'information relatif au calendrier prévisionnel des élections aux Conseils centraux de l'Université

M. DEMERET. – L'idée est de pouvoir vous présenter le calendrier prévisionnel des élections aux Conseils centraux qui se dérouleront au mois de juin prochain et qui concernent le personnel, pas le collège Usagers et Étudiants. Je suppose que vous avez pu en prendre connaissance, mais je vais le reprendre point par point.

Avec la publication des arrêtés électoraux d'organisation des élections, on a des délais qui nous sont imposés, au moins trente jours avant la date du scrutin, donc ce sera au plus tard le 20 mai prochain. Cette publication sonnera le début de la campagne

électorale à compter de la publication de l'arrêté. Ensuite, l'envoi et l'affichage des listes électorales auront lieu au plus tard le 31 mai, au moins vingt jours avant la date du scrutin. C'est le Code de l'éducation qui nous l'impose. La date de limite des dépôts de candidature, nous l'avons fixé au mardi 7 juin pour avoir du temps entre la date de dépôt et les scrutins pour pouvoir en assurer la recevabilité.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour les personnes dont l'inscription est subordonnée à cette obligation, parce que certains ne sont pas inscrits d'office et doivent en faire la demande, sera le 13 juin. La date de limite de demande de rectification des listes est le 20 juin, c'est-à-dire la veille du scrutin et le jour du scrutin, ce sera sur deux jours, entre le mardi 21 et le mercredi 22 juin prochain.

La proclamation des résultats sera au plus tard le vendredi 24 juin 2022. Voilà pour ces éléments d'information. Si vous avez des questions, nous sommes là pour y répondre.

M. BERNARDINO.– Juste préciser parce qu'on ne l'a pas dit, il s'agira évidemment d'un vote sous format électronique qui sera réalisé sur les deux jours du scrutin qui seront proposés.

M. PELLET.– Une remarque et une question. Je sais bien que les quatre ans de mandature correspondent à la date de juin puisque les dernières élections, pour des raisons historiques et contextuelles de l'époque, sur lesquelles je ne vais pas revenir, s'étaient tenues en juin. Cela pose quand même un problème de répercuter systématiquement cette date, parce que déjà à l'époque, tout le monde avait déploré, même s'il n'y avait pas moyen de faire autrement – que les élections aient lieu à un moment où il n'y a plus de cours. Aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants, c'est un problème pour faire campagne.

Là, on reproduit le système. Je sais bien qu'il y a un moment où il faudrait choisir entre avancer ou repousser. Je me souviens des débats sur le fait de repousser et du problème que cela pose de faire des élections en septembre, voire en octobre et que cela repousse en novembre ou décembre, l'autre option étant de décider d'avancer pour les faire en avril en raccourcissant le mandat.

Évidemment, c'est trop tard, mais je signale que c'est quand même un problème qu'à partir de ce qui s'est passé en 2018, on s'installe dans une routine qui veut que les élections aux Conseils centraux aient lieu en dehors des périodes de cours. C'est une remarque. De toute façon, ça ne bougera pas pour cette fois, mais pour la prochaine fois, c'est quand même une question qui se posera à nouveau.

Ma question. Il va y avoir un vote électronique. Je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu un vote sur le choix du vote électronique en CA. Est-ce que cela veut dire que pour une telle décision, il n'y a pas d'obligation de vote ?

M. BERNARDINO.– Oui, complètement. Les modalités d'organisation des élections relèvent de la responsabilité du Président et ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'administration.

M. PELLET.– Je regrette quand même cette décision pour deux raisons. D'abord, je signale qu'il y a des universités qui ont fait le choix de maintenir des élections à l'urne, donc qui ne nous sont pas passées au vote électronique. Je rappelle l'opposition de la quasi-totalité des syndicats au vote électronique pour la raison très simple du contrôle démocratique. Recompter les billets... les bulletins !

Rires.

Un intervenant.– C'est noté dans le PV.

M. PELLET.– Il faut reconnaître que le lapsus est excellent ... Recompter les bulletins , c'est quelque chose que n'importe qui peut faire devant tout le monde. Vérifier le fonctionnement d'un système informatique, c'est quelque chose que seuls des

techniciens pointus peuvent faire, donc cela veut dire qu'il n'y a aucun contrôle démocratique sur le vote. Ma question est quand même sérieuse.

M. BERNARDINO.– On a des grandes universités qui ont fait des votes électroniques et pour qui ça s'est très bien passé. Il n'y a pas eu de recours administratif de quoi que ce soit, donc je pense que l'UPEC est totalement capable de faire aussi bien que d'autres universités.

M. PELLET.– Avec un mode électronique, qui peut faire recours ? C'est la question. Qui peut prouver quoi que ce soit ?

M. BERNARDINO.– Tout le monde. L'année dernière, on a eu des recours contre des élections organisées en vote électronique au sein de Conseil de gestion de composantes. La Commission de contrôle des opérations électorales, qui siège au Tribunal administratif de Melun, a été saisie et elle a rendu sa décision.

M. PELLET.– Il n'y a pas moyen de contrôler vraiment. Je parle du contrôle démocratique et je répète que compter des bulletins, n'importe qui peut le faire. C'est ça, la démocratie, c'est que n'importe qui peut vérifier. Je trouve qu'une décision comme celle-là... Légalement, c'est de la responsabilité présidentielle, donc très bien, ce n'est pas illégal, mais c'est quand même grave parce que c'est une question qui engage tout le monde et tout le monde n'est pas d'accord avec cette modalité.

M. LE PRÉSIDENT.– En tout cas, tous ceux qui sont mobilisés pour faire ces élections à l'urne (*inaudible*).

M. PELLET.– Oui, mais ce n'est pas le problème. C'est l'aval de la décision. Je parle de la décision.

Mme HMAMOU.– Le vote électronique reste en sécurité. Pour avoir organisé de nombreuses élections à l'urne et avoir organisé des élections en vote électronique, je peux vous assurer que de mon point de vue et de mon expérience, le vote électronique est plus sécurisé. Je vous assure. C'est d'expérience et j'en ai organisé beaucoup.

M. PELLET.– Vous l’assurez, donc je vous crois sur parole, mais c’est le problème. Nous devons tous croire sur parole que c’est le cas.

M. BERNARDINO.– Il n’y a pas de sujet juridique sur ce sujet. Le vote électronique est autorisé, il a été cadré. D’autres universités bien plus importantes que l’UPEC ont organisé des votes et ça s’est très bien passé. Il s’agit d’un point d’information et pas d’un vote au CA en l’occurrence, puisque comme on l’a indiqué, c’est de la responsabilité du Président de décider ou pas le recours au vote électronique, sachant que s’il y a recours, il a été cadré et là-dessus, ça a été fait.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Il y a des universités qui ne font pas de vote électronique et des universités qui peuvent le faire. Je voulais savoir sur quoi est validée cette décision. Il existe une liste de toutes les universités qui sont hors champ du vote électronique pour les élections. Sur quoi s’est basé le législateur sur cette liste ? Est-ce qu’il y a eu un arbitrage ? Je voudrais savoir comment cela s’est passé pour qu’on ait une liste très longue d’universités qui n’ont pas de vote électronique et d’autres qui l’ont.

Il n’y a pas eu de vote au CA. Sur quoi s’est basé le législateur pour faire paraître cette liste ? C’est ce qui me gêne un peu. Nous, on est plutôt pour le vote électronique, on ne le cache pas, mais on est étonné de cette liste vraiment longue. Du coup, ça nous interroge le vote électronique et le vote en présentiel. Soit on dit que tout le monde passe au vote électronique et l’on assume, soit on ne voit pas d’autre université.

M. BERNARDINO.– Si l’on parle du même décret, il s’agit des élections professionnelles. Pour les élections professionnelles, c’était par exception. Le principe, c’est le vote électronique. Par exception, les établissements qui ont souhaité organiser cela à l’urne ont manifesté leur souhait, c’est tout. Le législateur, son choix s’est fait sur la volonté des établissements.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Nous sommes extrêmement surpris de cette liste et nous n'avons pas compris.

M. BERNARDINO.– Si l'on souhaitait déroger à la règle, c'était au Président de décider si l'on souhaitait déroger à la règle qui est celle du recours au vote électronique par principe pour les élections professionnelles.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Je n'avais pas compris lorsque l'on en a parlé au CT que pour les élections professionnelles, on pouvait déroger à la règle. Je ne l'ai pas du tout compris lors du débat en CT. Cela ne nous a pas du tout été présenté comme cela.

M. DEMERET.– On ne parle pas de la même chose. Au CT, on n'a pas parlé des élections. Si l'on parle du même CT, celui qu'on a organisé la dernière fois, on n'a jamais parlé des élections professionnelles. On a parlé des élections en Conseils centraux parce que les élections professionnelles sont organisées au niveau du ministère, pas au niveau de l'Université.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– On aurait dû en parler en CT pour dire qu'il y avait ce choix.

M. DEMERET.– Ce n'est pas un choix. On en aurait parlé si c'était un choix de l'établissement de vouloir déroger à la règle.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– On n'en a pas discuté.

M. DEMERET.– Parce que ce n'est pas le choix de l'établissement de déroger à la règle.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Nous l'avons eu pour formation. Cela nous surprend. Cela nous interroge beaucoup.

M. PELLET.– J'espère qu'il n'y aura rien de particulier au mois de juin qui déstabilisera le vote. Sinon, on reportera en septembre, octobre ou novembre.

M. BERNARDINO.– C'est donc un point d'information du calendrier pour que vous ayez les éléments calendaires sur les élections. On va bientôt commencer à communiquer

sur les listes pour permettre aux gens de pouvoir commencer la campagne et la création des listes électorales.

Je vous propose de passer au point suivant.

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022

M. BERNARDINO.– Normalement, tout le monde a pu lire et faire les modifications.

M. PELLET.– J'ai fait des corrections, comme d'habitude, hier soir. Je viens de constater que les corrections ne sont pas prises. Le document qui est dans le SharePoint n'a pas intégré mes remarques.

Une intervenante.– Vous pouvez nous les envoyer ? Je n'ai pas vu vos remarques.

M. PELLET.– D'accord, je vous l'envoie. Cela veut dire que vous allez recopier à la main ? Comment ça se passe ? Heureusement que je fais toujours une copie de sauvegarde.

Une intervenante.– Non, on ne recopie pas à la main. On prend juste vos modifications.

M. BERNARDINO.– Y avait-il d'autres sujets sur l'approbation du procès-verbal ?

Mme SCHAU.– Je n'ai pas été marquée présente, alors que j'ai participé à ce CA.

M. BERNARDINO.– On va vous ajouter. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote pour l'approbation du procès-verbal du 28 janvier 2022.

Il y a des procurations. Fadoua ?

Mme HMAMOU.– Pour les procurations :

- Mme BOIVIN a donné procuration à M. THEVENET ;
- M. DELBÉ a donné procuration à M. VINCENT ;
- M. MEKONTSO-DESSAP a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER ;
- M. GRIMBERT a donné procuration à Mme LANGLOIS ;
- Mme RUBENS a donné procuration à M. THEVENET ;

- M. THAUVRON a donné procuration à Mme SCHAUB ;
- Mme DESPRÉS a donné procuration à Mme LANGLOIS ;
- M. KERMEN a donné procuration à Mme COSTES ;
- M. HEBBRECHT a donné procuration à Mme NGUYEN ;
- Mme NOWAK a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- Mme BEAULNES-SERENI a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- M. BAZIN a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER ;
- Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN ;
- M. ZOUGBEDE a donné procuration à Mme COSTES.

M. BERNARDINO.– On passe au vote. Qui vote contre ? Abstentions ?

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

M. BERNARDINO.– C'est un point qui est en trois points, mais qui en réalité ne fait qu'un seul vote. On va vous expliquer pourquoi. Simon ?

M. DEMERET.– En fait, il s'agit de trois délibérations que le recteur de l'Académie de Paris nous demande de prendre dans le cadre de la vente d'un ensemble immobilier boulevard Raspail à Paris, dont l'un des bâtiments appartient à 40 % à l'indivision des grandes universités franciliennes.

Vous avez une première délibération qui consiste au déplacement des bâtiments en gestion du domaine public. C'est imposé par le Code de la propriété des personnes publiques.

Une deuxième délibération qui autorise la signature de la promesse de vente et de l'acte de vente au profit de l'acquéreur de la FTI à hauteur de 10 millions d'euros.

Une troisième délibération qui donne pouvoir au recteur de l'Académie de Paris pour signer tous les actes nécessaires à cette vente.

M. BERNARDINO.– On vous a mis le courrier du rectorat qui demande explicitement qu'il y ait bien trois délibérations différentes du CA. C'est pour cela que cela a été découpé en trois votes. Il y a des questions ? C'est purement réglementaire pour permettre la vente du bien en gestion. S'il n'y a pas de sujet, je vous propose qu'on passe. On va voter les trois séparément puisqu'il s'agit de trois délibérations différentes.

2.1 Approbation de l'autorisation de déclasser par anticipation l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème} dans le cadre d'une opération de désaffectation devant intervenir au plus tard le 15 février 2025

M. BERNARDINO.– Je vous propose de voter la première délibération avec l'approbation de l'autorisation de déclasser par anticipation de l'immeuble du 96 boulevard Raspail. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

La première délibération concernant le déclassement par anticipation de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème} est approuvée à l'unanimité des votants.

2.2 Approbation de l'autorisation en l'absence de manifestation d'intérêt concurrente de la signature d'une promesse de vente et d'une vente de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème}, au profit de la Foncière de Transaction Immobilière au prix de 10 millions d'euros, hors frais et droit

M. BERNARDINO.– Deuxième vote, l'approbation de l'autorisation, en l'absence de manifestations d'intérêt concurrentes, d'accepter la proposition qui a été faite par la Foncière d'une transaction de 10 millions d'euros d'achats.

Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ?
Merci.

La deuxième délibération concernant l'acquisition par la FTI de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème}, pour un montant de 10 millions d'euros, est

approuvée à l'unanimité des votants.

2.3 Approbation du pouvoir accordé à la Chancellerie des universités de Paris et d'Ile-de-France dans les démarches nécessaires pour la vente de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème}

M. BERNARDINO.– Enfin, dernier vote, l'approbation de donner pouvoir à la Chancellerie des Universités de Paris pour faire les démarches nécessaires à la vente du bien. Qui vote contre ? Procurations contre ?

M. PELLET.– Pardon, mais qu'est-ce qu'on est en train de faire ? Soit tout le monde s'en fout et c'est possible...

Échanges croisés.

M. PELLET.– Un minimum d'informations, un minimum.

M. BERNARDINO.– On a donné le courrier du recteur qui explique l'ensemble des procédures et le pourquoi du vote en trois volets. Je veux bien relire la note du recteur pour vous expliquer pourquoi ça a été demandé, mais franchement, c'est...

M. PELLET.– Une toute petite synthèse avant le vote.

M. BERNARDINO.– C'est ce qu'a fait Simon. Tu n'as pas écouté, mais c'est ce qu'a fait Simon. On est au troisième vote pour l'approbation de donner à la Chancellerie des Universités de Paris pour faire les démarches nécessaires de vente de l'immeuble. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

La troisième délibération pour donner pouvoir à la FTI pour effectuer les démarches nécessaires à la vente de l'immeuble sis 96 boulevard Raspail, Paris 6^{ème}, est approuvée à l'unanimité des votants.

M. LE PRÉSIDENT.– Je suis assez d'accord avec toi, on devrait mettre ça à la fin et globalement, c'est un non-sujet parce que c'est vraiment la Chancellerie de Paris et les ventes des immeubles ou des châteaux.

M. BERNARDINO.– La seule bonne nouvelle, c'est que vous connaissez la proposition qui est faite au 96 rue Raspail, donc vous pouvez faire un appel à manifestation d'intérêt pour faire une contre-proposition. Là, c'est purement juridique. La Chancellerie a besoin du vote et de la délibération. Est-ce que c'est un sujet de la vente du bien au 96 rue Raspail ? Pour moi, ça ne l'est pas, mais c'est un point juridique.

3. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1 Approbation de la politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement

Mme DACOSTA.– Bonjour à toutes et à tous. L'objet de mon intervention est de vous présenter l'actualisation de la politique de déplacement professionnel en 2022, en passant d'abord par le cadre juridique qui encadre cette politique qui a été définie par l'Université. Un rappel des dépenses prises en charge et des taux applicables et enfin, une présentation du guide Missions destinée aux missionnaires.

Le cadre juridique, c'est celui qui encadre la politique qui a été définie. Je vous passe la lecture de ce décret 2006 qui reprend toutes les règles de l'administration publique. A partir de ce cadre, l'établissement a la possibilité de définir sa propre politique. C'est une politique qui laisse le choix de déterminer à la fois les dérogations sur les taux applicables et les regroupements par zone géographique.

Un certain nombre d'éléments ont été modifiés l'an dernier et la politique a été présentée sur les justificatifs qui deviennent obligatoires, notamment pour les frais de repas. Également, on a pu insérer les modifications qui concernent les déplacements des personnels handicapés et les frais d'hébergement avec les dérogations qu'on verra tout à l'heure dans le détail.

Ce que l'établissement peut décider, ce sont deux points : les dérogations et les zones de regroupement géographique, notamment pour le remboursement des frais

d'hébergement. Cette politique avait été définie en 2018, reconduite en 2019 et actualisée en 2021 à l'occasion de l'actualisation de la réglementation et des décrets sur les frais de repas. C'est une reconduction en 2022 de celle qui avait été arrêtée en 2021.

Les principales charges prises en compte, bien sûr, la politique sur les voyages s'applique à l'ensemble des personnels de l'établissement : les étudiants, les personnels invités. Les frais de prise en charge sont les frais d'hébergement, frais de repas, frais de transport et l'on a ajouté les tests Covid dans le cadre des déplacements à l'étranger.

Un rappel : pour la France métropolitaine, à la fois des plages horaires à prendre en compte, les taux, les nuitées d'hébergement et surtout, les dérogations par type de dépenses et par type de populations. L'Outre-Mer, puisqu'on n'applique plus les indemnités journalières, c'est un régime d'indemnisation similaire à ce qui est appliqué pour la France métropolitaine. Enfin l'étranger, puisque l'on a un arrêté qui définit les indemnités à rembourser par pays. On retrouve le même système avec les plages et des dérogations possibles.

Enfin, le guide Missions qui est destiné à l'ensemble des missionnaires, qui rappelle les principaux changements évoqués tout à l'heure : les seuils de remboursement, les forfaits, ce qui a changé pour l'Outre-Mer, les possibilités de dérogation, les plages. Il reprend les notions sur ce qu'est une mission, l'importance d'établir un ordre de mission avant tout départ en mission, pour différentes raisons et notamment les questions d'assurance également. Puis, une note qui a été élaborée par la Direction des Relations internationales sur les missions à l'étranger et l'importance, quand on se déplace dans des pays qui présentent un certain nombre de risques, de demander une autorisation préalable aux fonctionnaires Sécurité et Défense avant tout déplacement.

Un rappel très important pendant la mission et au retour de la mission, surtout la régularisation par le retour des pièces justificatives et les types de justificatifs demandés par type de dépenses. Je les passe rapidement. Bien entendu, le besoin grandissant de prendre en compte la problématique écologique nous amène aussi à rappeler les préconisations courantes comme de privilégier le train à l'avion, des hôtels qui ont un certain nombre de labels. C'est possible dans les zones dans lesquelles on se déplace. Quelques exemples de labels.

J'en ai fini pour cette partie de la présentation. Si vous avez des questions, je suis disponible.

M. BERNARDINO.– Il n'y a pas de changement. C'est une reconduite à l'identique de la politique qui avait été votée et échangée l'année dernière par le Conseil d'administration.

M. LAMANE.– Juste pour encore des échanges que nous avons eus en Commission des moyens, l'une des questions évoquées était (*inaudible*), puisque historiquement, c'était la crainte (*inaudible*). Il se trouve que nous ne sommes pas encore capables de faire ce point puisque nous sommes sur des années particulières. Nous espérons, fin 2022, qu'on sera un peu plus tranquille, qu'on aura une année de mobilité, qu'elle soit étudiante ou enseignante, que les collègues pourront mener à bien leurs missions convenablement. On pourra faire une comparaison sur le dispositif que nous avons avant, 2019, dernière année de référence et éventuellement, les frais sur l'année 2020.

Une intervenante.– Merci, Madame DACOSTA, pour cette présentation. Serait-il possible de disposer de votre diaporama ? Parce que je viens de vérifier, on n'a pas de dossier sur ce point. Je ne vois pas de document.

Mme DACOSTA.– Le diaporama a été mis très tôt sur les déplacements professionnels. La dernière version est vraiment purement cosmétique, notamment sur ce slide. C'est le 3.1.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote sur l'approbation de la politique UPEC en matière de frais de déplacement pour permettre le remboursement de nos collègues. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

La politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement est approuvée à l'unanimité des votants.

3.2 Approbation du compte financier pour l'année 2021

M. LAMANE.– Nous allons vous présenter le compte financier de l'exercice 2021. Je remercie préalablement à la fois nos collègues de la DAF et à l'agence comptable. Au niveau des composantes aussi, les différents relais des finances et le travail effectué en amont pour arriver à arrêter ce compte financier et nous le présenter aujourd'hui. Juste quelques éléments pour remettre en perspective la particularité de ce compte financier de 2021. Lorsque nous avons présenté le BI, vous avez bien voulu voter un BI qui était en déficit de 3,5 millions d'euros, correspondant au financement pour le vaccin Covid, donc du VRI, financement que nous avons perçu à la fin de l'année 2020, que nous étions incapables de dépenser et donc, qui est tombé dans le fonds de roulement. Nous avons demandé à la tutelle de pouvoir aller récupérer ces 3,5 millions de financements pour pouvoir financer les dépenses qui apparaissent sur cet exercice 2021, d'où cette demande de voter un budget initial en déficit de 3,5 millions. C'est l'atterrissage sur lequel on devrait être aujourd'hui.

Le compte financier qui est publié montre un résultat positif de 1,5 million. C'est là où l'on peut évoquer un résultat qui est publié, qui est de 1,5 million et un résultat réel, quelque part, qui serait plutôt de 5 millions puisque nous devons être sur moins

3,5 millions. Nous nous retrouvons sur plus 1,5 million, donc il avoisine plutôt les 5 millions. A la fois Hélène DACOSTA et Gilles MOITON nous présenterons des éléments parfois qui seront techniques et j'imagine, qui susciteront des questions et des interrogations de la part des administrateurs et auxquels on pourra répondre tous ensemble.

Mme DACOSTA.– Je vais commencer. C'est effectivement une présentation à deux voix, la première partie sur les aspects budgétaires de ce compte financier et ensuite, la seconde partie avec Gilles MOITON sur la partie un peu plus patrimoniale, même s'il va revenir sur des éléments budgétaires.

Le déroulement sur la partie budgétaire, un bref rappel sur le contexte et les éléments marquants, mais Lamine en a parlé, le résultat budgétaire et enfin, un zoom sur les recettes encaissées, les dépenses encaissées et un rappel des équilibres globaux.

Les éléments les plus marquants qui ont impacté le compte financier, le Covid, bien entendu, le lancement de la Fondation, le CFA UPEC et surtout, des travaux d'amélioration de la qualité des comptes. On a eu l'occasion de parler d'intervention du cabinet EY qui va accompagner le diagnostic sur le circuit financier des recettes, circuit qui présente un certain nombre de lacunes aujourd'hui. On le voit dans les impacts budgétaires, mais aussi comptables. Après l'établissement de ce diagnostic, il y a eu un certain nombre de plans d'action à suivre pour les années à venir sur les recettes et la question se posera par la suite, probablement, sur les dépenses, donc la facturation en recettes et par la suite, sur les éléments relatifs aux écritures d'inventaire, donc le rattachement à l'exercice des recettes et des dépenses.

Enfin, on le verra tout à l'heure aussi, l'impact de la campagne Emploi 2020 sur le niveau d'exécution de la masse salariale et les projets pluriannuels immobiliers, notamment ceux financés par le plan de relance.

Les recettes et les dépenses. Les recettes, on voit un écart à la prévision de 25 millions d'euros. Le montant réalisé en recettes budgétaires, donc les encaissements rapprochés des facturations établies, à 252,9 millions. Les dépenses en crédits de paiement, donc ce qui a été réellement décaissé. On a un écart à la prévision initiale qui est de 17,3 millions sous exécution, donc on a un niveau de réalisation à 266 millions d'euros et bien entendu, les autorisations d'engagé également qu'on est tenu de présenter : 290 millions de prévisions et niveau de réalisation à 277 millions d'euros. On verra un peu plus tard le détail.

Ces recettes de 252,9 millions d'euros avec les dépenses nous amènent à un solde budgétaire à moins 13 millions d'euros, solde déficitaire. On le verra tout à l'heure les raisons de ce déficit budgétaire qui est lié en partie à des décalages sur les opérations pluriannuelles, entre le niveau de réalisation en recettes et la période en dépenses.

Les recettes budgétaires, quand on voit leur évolution sur les années en pluriannuel, on voit qu'entre 2019 et 2022, on est à plus 51 millions d'euros. Entre 2019 et 2021, on est vraiment sur les chiffres des comptes financiers qui ont été arrêtés.

Une analyse du poids relatif à la subvention pour charge de service public sur l'ensemble des ressources que nous percevons. La subvention a représenté en 2021 210 millions d'euros, donc 82 % des ressources que nous avons encaissées et les autres ressources représentent près de 43 millions d'euros et qui se ventilent de la manière suivante.

Le premier poste, bien entendu, la formation par l'apprentissage et la formation continue. On va retrouver les autres subventions qui financent notamment nos projets immobiliers et les contrats de recherche. La subvention pour charges de service public, principale recette qui prend 3 millions d'euros d'augmentation par rapport au niveau de réalisation 2020 et 1,6 million par rapport au dernier budget voté qui se rapprochait plutôt du niveau de réalisation que nous constatons à ce stade. Une

analyse un peu plus détaillée des écarts à la prévision par poste, au niveau des ressources propres. On voit que cet écart de 25 millions d'euros, on va le retrouver principalement sur les subventions de travaux, donc des subventions notamment attendues dans le cadre du plan de relance qu'on avait budgétisé en 2021 et qui finalement, seront échelonnées dans leur réalisation sur les années à venir. C'est le principal écart. On va retrouver également des décalages sur les opérations de recherche.

C'est sur les opérations pluriannuelles, donc le solde est neutre sur la durée des différents projets patrimoniaux ou contrats de recherche et l'on va avoir d'autres éléments d'explication également sur ces écarts, notamment sur la formation par l'apprentissage. Gilles reviendra sur la formation, notamment le CFA UPEC, mais on a un montant assez conséquent sur Sud de Ville, de près de 4 millions d'euros liés à des annexes que nous avons reçues du CFA Sud de Ville et les discussions sont en cours de manière que l'on puisse s'entendre sur le montant de facturation à établir et que l'on pourra rapprocher de ce solde qui est présent dans le compte d'attente, mais que l'on ne peut pas retrouver dans les recettes budgétaires.

Les autres ressources issues des financements publics, notamment ANR, subventions aux régions de l'Union européenne. On a un écart à la prévision, dernier budget voté, de 19 millions d'euros. Là, on est plutôt sur une analyse croisée entre l'évolution des recettes et des dépenses depuis 2019. Les recettes budgétaires augmentent de 51 millions d'euros, comme nous l'avons vu tout à l'heure et les dépenses sont de 61 millions d'euros, en tout cas par rapport au budget initial 2022, sachant que comme je le disais tout à l'heure, on peut avoir des décalages sur les périodes dans lesquelles les recettes impactent nos comptes. Pareil pour les dépenses.

Les dépenses ventilées par enveloppe. Le niveau de réalisation pour les frais de personnels est quasiment à 99 %. On a une prévision très proche du niveau de

réalisation. Les dépenses de fonctionnement, on a une sous-exécution de 8 millions d'euros et les dépenses d'investissement, quasiment 8 millions d'euros. On va le voir tout à l'heure dans le détail.

L'évolution des dépenses de personnel, c'est une évolution dynamique, près de 21 millions d'euros entre 2019 et 2022. Quand on regarde cette évolution, le point de départ, 194 millions d'euros lors du dernier compte financier en 2021. Les différentes variations par population et enfin, par facteur, sachant que le GVT n'est plus financé par le ministère. C'est donc 13,6 millions de variations par rapport au dernier compte financier 2021. On y reviendra tout à l'heure, le schéma d'emploi, la DRH reviendra là-dessus.

Le niveau des restes à payer, à titre de rappel, c'est la différence entre tous nos engagements juridiques, donc tous nos bons de commande cumulés et les décaissements qui sont liés à ces bons de commande réalisés. Fin 2020, le niveau des restes à payer était à 35 millions d'euros et l'on a une augmentation importante sur l'exercice 2021 puisque ne serait-ce que par rapport au plan de relance, nous étions tenus d'engager l'ensemble des crédits. Le plan de relance, ce sont 9,4 millions. On était tenu d'engager l'ensemble des crédits avant le mois de décembre 2021, donc on a une augmentation de près de 11 millions d'euros de restes à payer au titre de l'année 2021, ce qui porte le niveau du reste à payer final à 46 millions d'euros.

Une comparaison pour les recettes, que l'on va voir ensuite pour les dépenses, du niveau de réalisation par rapport aux prévisions. Les années précédentes, il y avait systématiquement deux budgets rectificatifs. On est passé, en 2021, à un seul budget rectificatif et l'on voit qu'en recettes, le niveau de réalisation, quand on monte jusqu'en 2018, est systématiquement inférieur à ce qui a été prévu au budget initial, donc il y a un sujet sur la budgétisation et bien sûr, sur la réalisation également.

Sur les dépenses, que l'on soit en autorisations d'engagement ou en crédits de paiement, on est pareil. Le niveau est très inférieur à la prévision. En crédits de paiement, on dépasse légèrement la prévision du budget initial en 2021, mais c'est très en deçà de ce qui était prévu en budget rectificatif. Sous-exécution assez récurrente et importante d'année en année.

Là, on va retrouver le récapitulatif des différents éléments que nous avons vus tout à l'heure. Les emplois, je vais laisser la main à Alice PILETTE. Les enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement, crédits de paiement et bien sûr, les ratios que Gilles va pouvoir vous présenter tout à l'heure.

Mme PILETTE. – Bonjour à tout le monde. En complément sur la question des tableaux d'emplois et des modifications du résultat, sur l'année par rapport à ce qui était prévu, avait été adopté pour 2021 un plafond d'emplois total de 2 771 ETPT qui se subdivisaient entre la partie plafond financé par l'État et plafond financé sur nos ressources propres UPEC, entre 2 585 ETPT pour la partie État et 186 ETPT pour la partie UPEC.

En termes de consommation, au final, on est à une consommation de 2 725 ETPT sur les BIATSS et sur les enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent les 53 contrats doctoraux provenant de la COMUE, ce qui fait au final une consommation légèrement supérieure au plafond qui avait été adopté, puisqu'on est sur une consommation totale de 2 778 ETPT, soit un dépassement de 7 ETPT par rapport au plafond qui avait été adopté.

Ce dépassement se situe sur le deuxième plafond, donc le plafond propre UPEC, avec 35 ETPT supplémentaires par rapport à ce qui avait été prévu. En revanche, sur le plafond État, on est en dessous (*inaudible*). Les sept supplémentaires se situent sur la deuxième partie, sur la partie de nos ressources, sachant par ailleurs que le plafond

État, qui était de 2 585 ETPT, a été relevé de 2 ETPT supplémentaires, mais l'information est arrivée en fin d'année.

M. MOITON.– Bonjour à toutes et tous. Dans le prolongement de l'intervention d'Hélène qui consacrait son intervention à la partie budgétaire en exécution, je vais faire une présentation, comme elle l'évoquait, en droit constaté, donc en comptabilité générale et j'essaierai, dans une deuxième partie, de faire un mixte entre la présentation d'Hélène et la mienne par rapport à certains points qui me semblent importants à souligner.

Je vais vous présenter l'évolution du compte de résultat entre 2020 et 2021. Vous vous souvenez qu'en 2020, on avait un excédent qui était très important, de plus de 7 millions d'euros et qui concernait les 3,5 millions de subventions exceptionnelles qu'on avait encaissées en fin d'année. On avait dû les constater dans la comptabilité en 2020 et l'on va voir que ça nous a apporté des difficultés, comme on l'avait évoqué, au niveau des dépenses qui ont été passées en 2021 par rapport à cette subvention. J'essaie d'analyser sur ce graphique l'évolution entre d'un côté, le résultat 2020 et le résultat 2021, l'origine, les frais de personnel, les autres dépenses décaissables courantes. Les produits et les charges calculés, ce sont les dotations aux amortissements et les reprises. La subvention pour charges de service public avec l'acronyme SCSP et les ressources propres.

En 2021, comme l'évoquait Lamine tout à l'heure, nous avons eu un résultat de 1,541 million, un résultat positif. Je rappelle également que vous aviez voté au BR1 un déficit de 3,472 millions, déficit qui avait été approuvé par le rectorat.

Nous sommes à l'intérieur, bien évidemment, de l'enveloppe budgétaire de ce qui était prévu dans l'exécution, avec un résultat positif.

Si je regarde les plans, justement pour essayer de traduire cela, tout ce qui est en rouge, c'est ce qui pèse sur le compte de résultat et qui le fait diminuer. Tout ce qui

est en bleu, c'est ce qui va augmenter notre compte de résultat. On voit très bien que l'évolution des charges de personnel entre 2020 et 2021 a pesé très lourdement sur l'évolution de notre compte de résultat, avec une variation de presque 12 millions d'euros en droit constaté.

Pour les autres dépenses, il y a une évolution à la baisse également. Lorsqu'on fait le rapport entre les produits et les charges calculées, les dotations aux amortissements et les reprises, on a une charge supplémentaire de 121 000 euros. De l'autre côté, on a une augmentation de la subvention pour charges de service public et une augmentation plus sensible de nos ressources propres, ce qui est toujours intéressant.

Ce qui est quand même souligné, c'est qu'en 2020, on avait des produits qui augmentaient plus vite que les charges et là, en 2021, on voit bien que nos charges augmentent deux fois plus vite que nos produits, avec une augmentation de 4 % pour les charges et les produits de seulement 2 %. On peut déjà expliquer en grande partie l'évolution du compte de résultat entre 2020 et 2021, avec l'augmentation plus rapide des charges que des produits et avec l'augmentation de sensible des frais de personnel.

Je fais maintenant un petit zoom par rapport à cette évolution des frais de personnel, parce que c'est quand même important. Hélène l'évoquait, c'est notre plus grosse enveloppe, donc lorsqu'on regarde l'évolution entre 2020 et 2021, on a une croissance de 6,17 %. La moyenne des décharges a augmenté de 4 % et là, vous voyez que l'enveloppe du personnel augmente de plus de 6 %. Il faut quand même être vigilant lorsque vous avez votre masse la plus importante de vos dépenses qui augmente plus vite que la moyenne des autres dépenses, il faut rester vigilant par rapport à cela.

Si l'on regarde l'origine de ces évolutions, on voit très bien que ce sont les rémunérations principales qui ont augmenté de plus de 6 millions d'euros entre 2020 et 2021. C'est logique, suite à des recrutements, forcément, les rémunérations principales augmentent. Les coûts complémentaires ont augmenté de 10 % et l'on voit que mécaniquement, les cotisations augmentent dans les mêmes proportions pour atteindre 204 millions d'euros globalement pour les charges de personnel.

Si l'on regarde cela un peu dans le temps, l'évolution entre 2015 et 2021, là c'est la courbe de nos charges de personnel. C'est une courbe qui est très ascendante et bien sûr, sur la dernière partie. Plus 15 % sur l'évolution entre 2015 et 2021, mais est-ce que c'est dangereux d'avoir une courbe comme ça en elle-même ? Ce n'est pas comme ça qu'il faut raisonner. Il faut regarder et comparer par rapport à nos produits, donc toujours comparer nos dépenses par rapport à nos produits. Là, il y a un ratio qui est utilisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, c'est le ratio des charges de personnel par rapport aux produits encaissables. Les produits encaissables, ce sont tous nos produits moins les reprises sur amortissement, tout ce qui n'entraîne pas d'encaissement d'argent. C'est souvent ce ratio-là qui est mis en avant. Il y a des seuils de vigilance, c'est-à-dire au-delà de 82 %, il faut faire attention. Lorsqu'on dépasse ce seuil, il y a un risque pour l'université.

Il y a un deuxième seuil qui est très important, c'est le seuil d'alerte à 83 %, donc on va regarder où se situe l'UPEC. Vous voyez, l'UPEC était assez stable entre 80 et 81 % sur les années antérieures. Il y a eu une chute de ce ratio avec une subvention exceptionnelle de 3,5 millions en 2020, donc forcément, le ratio diminué et là, on revient à une situation plus normale.

J'insiste par rapport à ça, c'est-à-dire que même si les charges de personnel ont augmenté très fortement de 6 %, ça reste dans la limite du plus que supportable puisque nos produits ont également progressé par rapport à ça. Tant qu'on maintient

ce ratio autour de 80 %, c'est bon. Le risque, bien sûr, c'est de franchir ce seuil de 82 % et bien sûr, après, celui de 83 %.

Quelques informations ou quelques zooms par rapport à des charges particulières. Déjà, en 2021, on avait nos frais d'énergie, on va dire, qui ont augmenté de 20 %. On peut s'attendre en 2021 à une augmentation encore beaucoup plus forte que 20 %. Pour la partie Fournitures Recherche, on passe de 1,5 million à 3,8 millions. Là, c'est la traduction concrète de notre contrat qu'on a signé avec un prestataire pour la lutte contre le Covid et le développement du vaccin puisqu'on a dépensé déjà plus de 2 millions d'euros par rapport aux 3,5 millions qu'on avait encaissés en 2020, je vous rappelle. C'est la traduction. En 2020, on a dû constater notre recette dans le compte de résultat et en 2021, on constate les dépenses à la hauteur de plus de 2 millions d'euros.

Ensuite, il y a la variation des locations immobilières et maintenance. Les frais de tenue communication augmentent fortement. François DUFLOT l'a souligné la dernière fois en réunion. Vous voyez près de 90 % d'augmentation sur les frais de télécommunication, donc peut-être regarder cela un peu plus près. La formation de personnel, je voulais le souligner, on augmente de plus de 50 % l'enveloppe consacrée à la formation des personnels.

Petit zoom sur les produits et charges calculés, c'est assez intéressant. On a toujours des dotations aux amortissements. Cela n'apparaît plus dans le budget, comme nous l'avons déjà répété plusieurs fois, mais cela paraît toujours en comptabilité générale. Nous avons une augmentation des amortissements de plus de 1 % et dans le même temps, on a une diminution forte des financements de l'actif, c'est-à-dire des neutralisations de ces amortissements. Je ne rentrerai pas dans les détails. Toujours est-il qu'on passe de 14 millions à moins de 11 millions, donc diminution forte. Ce sont des recettes que l'on a en moins parce qu'en fait, on a corrigé une anomalie que

l'on traînait depuis de nombreuses années et il y a eu un impact négatif avec cette correction, malheureusement, mais c'est une correction, donc c'est quand même mieux pour la qualité des comptes, où l'on a perdu 2 millions d'euros par rapport aux années précédentes et par rapport à ce que l'on avait prévu au budget initial. Enfin, la reprise sur la provision a augmenté fortement.

Du côté des recettes, une évolution faible de la subvention pour charges des services publics. Je vous rappelle que c'est notre plus grosse dotation de l'État. C'est un peu plus de 80 % de nos recettes. La CVEC qui se maintient connaît une variation faible. Par contre, ce qu'il faut souligner et qui est intéressant, c'est l'augmentation forte des ressources propres de 11 %.

Petit zoom quand même sur la subvention pour charges des services publics. On voit bien que tout ce qui est en bleu sur notre beau camembert, c'est la masse salariale. C'est la plus grande partie de notre subvention pour charges des services publics. Ce dont nous dote l'État, c'est vraiment pour faire face à notre masse salariale. On a des dépenses de fonctionnement d'un peu plus de 17 millions et l'on a d'autres enveloppes : Plan de relance et Actions spécifiques.

Dans le plan de relance, il y a les places en IUT, la réforme des études de santé, etc. et les actions spécifiques, je ne sais plus trop ce qu'il y a à l'intérieur, mais c'est une petite enveloppe par rapport à tout le reste. Simplement, je voulais souligner quand même que seuls les financements sur masse salariale et fonctionnement sont des recettes pérennes, c'est-à-dire que le plan de relance et les actions spécifiques, qui représentent environ 4 % de l'ensemble, les petites parties en violet et en vert, ce n'est pas pérenne, donc il est important de veiller, pour reprendre l'enveloppe du personnel, à ne pas embaucher des personnes en CDI ou des fonctionnaires lorsque les financements ne sont pas pérennes. Ou alors réussir, en négociant avec le

ministère, à intégrer ces parties dans la partie pérenne de la subvention pour charges des services publics.

J'aime bien cette présentation concernant l'évolution de nos ressources propres, cela permet de caractériser l'activité de l'UPEC.

Là, on voit bien que les ressources Formation représentent 70 % de nos ressources propres. Comme l'évoquait tout à l'heure Hélène, il y a la formation continue, la formation par apprentissage, etc. On voit bien où sont nos forces au niveau de l'UPEC, c'est avec ces ressources Formation. On a une progression des ressources de la recherche à un peu plus de 10 %, mais on voit qu'on a encore des marges de progrès par rapport à ça. Nous avons également d'autres ressources qui viennent se rajouter à celles que je viens d'évoquer.

Autre ratio qui est très intéressant, c'est la part des ressources propres par rapport aux produits encaissables, avec un seuil d'alerte de 13 % et un seuil de vigilance de 15 %, c'est-à-dire que plus la courbe bleue se situe sur le bas de ce graphique, moins l'Université est autonome, ou l'on pourrait dire qu'elle a moins de marges de manœuvre. Ce qui est intéressant par rapport à l'évolution pour l'UPEC, c'est qu'entre 2016 et 2021, l'augmentation est constante. On avait connu un recul, je ne sais pas si vous vous souvenez l'an passé, lié au Covid et aux confinements. On avait connu un recul des ressources propres au niveau de ce ratio et fort heureusement, en 2021, on reprend cette courbe ascendante. Bien sûr, on le verra, le CFA UPEC y est pour quelque chose également. Très intéressant d'avoir ce ratio qui augmente où là, on développe vraiment les marges de manœuvre de l'UPEC.

Point de vigilance, toutefois, dans ces ressources propres. On a deux catégories de recettes. On a des produits qui sont liés à des factures définitives, c'est-à-dire qu'on facture à nos débiteurs un autre coût ou autres et lorsque nous ne sommes pas en capacité en fin d'année d'émettre ces factures, on doit constater des produits à

recevoir, c'est-à-dire rattacher la recette à l'exercice parce qu'en comptabilité, on doit le faire et l'on a notre commissaire aux comptes, qui interviendra tout à l'heure, qui veille à ce que les produits à recevoir soient bien constatés au bon exercice.

On verra, parce que c'est très important par la suite, l'évolution forte de ces produits à recevoir par rapport à l'évolution des ressources propres, mais je reviendrai justement sur ce point un peu plus loin.

Pour revenir à l'équilibre financier au niveau du compte de résultat, classiquement, vous avez d'un côté les produits et les charges. La différence, c'est notre résultat qu'on évoquait tout au début, le 1,541 million d'euros. On calcule la capacité d'autofinancement, je ne reviendrai pas en détail, elle est de 7 millions et c'est déjà un très bon niveau par rapport à cela. On avait connu un niveau encore plus fort en 2020, mais c'était avec la subvention exceptionnelle de 3,5 millions, donc c'est normal, mais là, on revient vraiment à un niveau qui est normal. En fait, cette capacité d'autofinancement va nous permettre d'investir, donc parmi nos ressources, on a la capacité d'autofinancement. On a d'autres subventions de l'État, des collectivités locales, de l'Union européenne, etc., pour un peu plus de 3,2 millions d'euros. Avec ces sommes, on a fait face à deux choses, c'est-à-dire des dépenses d'investissement et après, un ajustement par le report à nouveau en comptabilité. Quand je fais la différence entre mes ressources et mes emplois, on a une diminution de notre fonds de roulement de 2,201 millions d'euros.

L'année précédente, on avait connu une augmentation du fonds de roulement parce que nos ressources étaient supérieures à nos emplois. Cette fois, comme on a des emplois supérieurs aux ressources, c'est mécanique, on a un prélèvement sur notre fonds de roulement. Je rappellerai juste que vous avez voté un prélèvement sur le fonds de roulement de 5,329 millions d'euros, c'est-à-dire qu'on se trouve bien dans

la limite de ce qui avait été prévu dès le début par le Conseil d'administration et encore une fois, autorisé par le rectorat.

Là, c'est la deuxième partie de ma présentation où je fais un peu la comparaison entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale dans l'approche qui est différente puisqu'en comptabilité générale, on part du fonds de roulement initial. Comme on l'a vu, il y a des charges, des produits, la capacité d'autofinancement, des emplois, des ressources et la variation du fonds de roulement. A la fin, on trouve le nouveau fonds de roulement au 31 décembre. En comptabilité budgétaire, plus le domaine d'Hélène, on part de la trésorerie initiale, on a des dépenses, des recettes budgétaires avec un solde budgétaire, les autres décaissements et des autres encaissements qui sont non budgétaires et l'on obtient la variation de la trésorerie. Là, on a donc la trésorerie finale. Vous voyez que d'un côté, on parle de fonds de roulement en comptabilité générale et là, en comptabilité budgétaire, on évoque la trésorerie. On peut se dire que ce sont deux comptabilités différentes et c'est pour ça qu'on a des chiffres souvent différents, Hélène et moi. Ce n'est pas parce qu'ils sont faux, c'est parce que l'approche est totalement différente.

Ce qui est intéressant quand même, c'est de voir quels sont les liens entre ces deux comptabilités. Quand on regarde bien, j'aime bien ce slide que j'ai récupéré, c'est la trésorerie. La trésorerie, c'est vraiment ce qui fait le lien entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale. J'ai laissé tous les éléments qu'on appelle des « éléments de gestion », les autorisations d'engagement, les crédits de paiement, etc., mais il faut bien voir que tout est imbriqué. Même si la présentation est différente avec d'un côté, la comptabilité budgétaire et l'autre, la comptabilité générale, vous avez toujours la trésorerie entre les deux et je reviendrai un peu plus en détail dessus. Justement, on peut calculer la variation de la trésorerie entre 2020 et 2021 par l'approche du budget et par l'approche de la comptabilité générale, avec une variation

de 2,8 millions à la baisse de la trésorerie qui peut s'expliquer avec d'un côté, avec un solde budgétaire comme l'a présenté Hélène, de moins 13 millions d'euros. Puis, on a des opérations non budgétaires qui, elles, sont de plus 10 millions d'euros, c'est-à-dire que l'on a plus encaissé que décaissé.

En comptabilité générale, plus classiquement, on a la variation du fonds de roulement et la variation du besoin en fonds de roulement avec un fonds de roulement, comme je l'évoquais tout à l'heure, qui est diminué de 2,201 millions d'euros et un besoin en fonds de roulement qui augmente de 600 000 euros.

Ce qui semble également intéressant et que je trouve très intéressant, c'est un peu d'étudier les flux de trésorerie annuels pour creuser un petit peu plus, puisque dans les flux de trésorerie, comme on l'évoquait tout de suite, on a le solde budgétaire et les opérations non budgétaires.

Dans le solde budgétaire, on peut diviser en deux parties, ce sont les opérations pluriannuelles. Vous savez que nos travaux immobiliers ne sont pas réalisés en une seule année. On aimerait bien des fois, que la dalle soit réalisée en une seule année, mais là, on voit bien qu'on est obligé de se projeter sur plusieurs années. C'est la même chose pour les contrats de recherche. Ils ne sont pas réalisés en une seule année, mais étalés dans le temps. On a d'un côté des opérations pluriannuelles et de l'autre, ce qu'on pourra appeler des opérations plus courantes, classiques comme les frais de personnel, etc.

Lorsque l'on regarde la trésorerie pour les opérations pluriannuelles, on a un solde conjoncturel parce que ce n'est pas définitif. On peut avoir des avances qui nous sont versées avant travaux, mais après, on va les utiliser, donc si ce qu'on a prévu au début est réalisé correctement, à la fin, les excédents et les déficits sont corrigés par les excédents et les déficits qu'il y a à la fin. C'est pour ça qu'on parle de soldes conjoncturels.

Par contre, au niveau des opérations courantes, on parlera plutôt de soldes structurels. C'est ce que l'Université dégage ou ne dégage pas dans son activité courante. Je reviens maintenant, pour l'exemple de l'UPEC, avec une évolution du flux de trésorerie de près de 2,8 millions d'euros en négatif. Le solde budgétaire est de moins 13 millions, les opérations non budgétaires plus 10,465 millions. Là, j'ai essayé de vous décomposer cette évolution avec d'un côté, le solde conjoncturel de moins 6,47 millions d'euros, c'est-à-dire qu'on a plus décaissé qu'encaissé avec ces opérations pluriannuelles qui ont été budgétées et je dis bien : « qui ont été budgétées ». Les opérations courantes, on a un solde structurel de moins 7,213 millions d'euros.

Du côté des opérations non budgétaires, on a reçu 9,485 millions d'euros. Typiquement, on a encaissé une subvention de Bpifrance de 7 millions d'euros en toute fin d'année, donc bien sûr, les dépenses n'ont pas été exécutées. Elles apparaissent, ces sommes, au niveau des opérations budgétaires. S'agissant des opérations courantes, on a un excédent de 880 000 euros.

Je vais revenir maintenant, pour presque terminer ma présentation, sur l'évolution du solde structurel des opérations courantes, mais déjà un petit focus sur le fonds de roulement et la trésorerie. Vous voyez le fonds global qui est d'un peu plus de 30 millions d'euros et la trésorerie de 56 millions d'euros. Comment on passe d'un fonds de roulement à une trésorerie de 56 millions ? Déjà, il faut rappeler que le fonds de roulement, c'est une création de richesse réelle et potentielle. Je dis bien « potentielle » parce qu'on le verra et comme je l'ai déjà évoqué avec les produits à recevoir, ce n'est pas une richesse définitive. On a, de l'autre côté, la trésorerie qui est vraiment la trésorerie constatée au 31 décembre sur notre compte bancaire.

Entre les deux, entre le fonds de roulement et la trésorerie, on a une notion en comptabilité générale et en finances qui s'appelle « le besoin en fonds de roulement ».

Le besoin en fonds de roulement mesure le décalage entre nos recettes et nos dépenses. Là, ce qui est intéressant au niveau de l'UPEC, c'est que ce besoin en fonds de roulement est négatif à hauteur de moins 25 millions d'euros. Cela veut dire quoi, qu'il est négatif ? Cela veut dire que l'UPEC encaisse plus vite ses recettes qu'elle ne dépense. On reçoit souvent la subvention pour charges des services publics et ce n'est même pas souvent, c'est régulièrement par avance et par trimestre. On reçoit souvent des avances de nos financeurs, donc on met un peu plus de temps pour engager nos dépenses et pour les payer, donc c'est très intéressant d'avoir un besoin en fonds de roulement négatif. Pourquoi ?

Ça veut dire qu'on n'a pas besoin d'un fonds de roulement très important par rapport à ça. Ce sont des notions, il ne faut pas se focaliser uniquement sur le fonds de roulement. A partir du moment où l'on a un besoin en fonds de roulement qui est négatif, c'est un plus pour l'Université.

Juste une petite évolution du besoin en fonds de roulement qui était autour de 11 millions d'euros en 2016 et qui a quand même grimpé en 2021 à moins 25 millions d'euros. On est en léger recul par rapport à 2020, mais ce n'est pas grave.

Un petit focus sur les créances qui font partie de l'actif de l'Université. Là, j'ai fait la situation au 31 décembre des différents comptes clients, avec une augmentation des comptes clients de 1,6 million d'euros. Les clients douteux ont diminué de 1,508 million d'euros. Parmi les clients douteux, on avait l'État jusqu'à présent puisque l'État, depuis 2011, n'avait pas remboursé l'Université concernant les heures supplémentaires qui étaient défiscalisées à l'époque où l'on parlait de travailler plus pour gagner plus. Nous, on avait avancé les charges qui n'avaient jamais été remboursées par l'État. Il a fallu attendre 2021 pour obtenir ce remboursement. Merci, il n'est jamais trop tard.

Justement, je voulais insister sur l'histoire des produits à recevoir et donc, des factures à établir qui ont crû fortement au 31 décembre, avec une augmentation par rapport à l'année précédente de plus de 4 millions d'euros. Je fais un petit focus par rapport à ça. On avait un retard sur les factures en 2020, si vous vous souvenez, pour la formation continue, les logiciels utilisés à distance qui ne fonctionnaient pas bien. Là, on a d'autres difficultés cette année.

Ce retard a été rattrapé du côté de la formation continue, mais on a toujours un sujet et un nouveau sujet concernant la formation par apprentissage où 97 % de notre chiffre d'affaires s'est traduit par des produits à recevoir. Vous allez voir, j'ai presque terminé.

Je vais essayer de croiser toutes ces données. Jusqu'à présent, les données budgétaires d'Hélène et la comptabilité générale et vous allez voir, on va découvrir quelque chose d'assez intéressant. La ligne bleue, c'est le plafond État, c'est-à-dire que dans la subvention pour charges des services publics, c'est ce que nous verse l'État pour faire face à notre masse salariale. Vous voyez le trait bleu et vous avez la consommation réelle de notre masse salariale avec le trait rouge et qui est supérieure. Le trait rouge s'éloigne fortement du trait bleu. Ce sont normalement tous nos financements sur ressources propres. Sur le principe, il n'y a pas de problème puisqu'à partir du moment où vous avez des ressources propres qui viennent pour faire face aux recrutements contractuels, etc., il n'y a aucun souci pour ça.

Je reviens justement sur mon précédent slide que j'ai présenté tout à l'heure. On a, certes, beaucoup de ressources propres qui progressent, mais en même temps, on a nos produits à recevoir qui progressent très fortement et les produits à recevoir, ce sont des produits où il n'y a pas de facture, comme je l'ai expliqué, donc on ne peut pas avoir d'encaissement par rapport à ça. Là, ça se matérialise très concrètement au niveau des recettes budgétaires qui sont facturées en N et qui sont encaissées. Vous

voyez, le trait vert diminue parce que justement, on a notre courbe en rouge qui augmente et ça, c'est mécanique. A partir du moment où l'on ne peut pas facturer à nos clients nos recettes, forcément, ils ne peuvent pas nous verser ce qu'ils nous doivent par rapport à ça.

Le gap entre les deux, ce sont 15 millions d'euros, presque 16 millions d'euros. Si l'on doit travailler sur quelque chose au niveau de l'Université, c'est essayer de diminuer le trait rouge pour revenir à un niveau beaucoup plus bas, pour augmenter mécaniquement le trait vert des recettes budgétaires facturées en N.

J'aurai terminé avec ma présentation. Après la crise Covid en 2020, l'année 2021 est une année charnière. L'UPEC connaît une activité soutenue. On voit bien au niveau du dynamisme de nos dépenses et l'on a vu de la masse salariale, par exemple, mais en lien avec l'évolution de ces produits encaissables. Sur le principe, il n'y a pas de problème puisque l'évolution dynamique de nos dépenses est compensée par nos produits encaissables qui augmentent également.

Pour autant et considérant la part très importante des ressources propres, elle doit arriver à transformer plus rapidement ses recettes potentielles (les produits à recevoir) en recettes réelles, les factures et encaissements.

Pour éviter toute difficulté à court terme, il lui appartient de réorganiser les processus recettes. Plusieurs pistes sont possibles. Là, on travaille dessus. Je dis bien « plusieurs pistes », il n'y en a pas qu'une, il y en a plusieurs.

Je conclurai ma présentation en précisant que la soutenabilité budgétaire à moyen terme sera assurée sous réserve de la maîtrise d'évolution de la masse salariale et de ses opérations pluriannuelles.

M. LAMANE.– Merci beaucoup, Hélène. Merci, Gilles. Juste avant de donner la parole aux administrateurs pour l'échange, dans le même souci de rendre compte des

travaux de la commission des moyens, il y a deux points qui ont été particulièrement discutés.

Le premier concerne le dépassement du plafond. Notre DRH nous a fait part d'un dépassement de la distinction entre le plafond État et le plafond Établissement, ses ressources propres. Puis, elle nous a fait part du dépassement de plus 7 ETPT sur le plafond État.

Il y a des questions qui ont été posées. Pourquoi c'est possible ? Parce que c'est sur le plafond Établissement. Qu'est-ce que cela engendre comme conséquences ? C'est ce que nous nous constatons sur le CF 2021, donc il faudra absolument demander aux administrateurs, pour le BI 2023, de relever ce plafond pour être un peu en phase avec ce qui a été constaté. Cela reviendra, j'imagine, dans les échanges.

Le deuxième point qui a été discuté, c'est la baisse relativement importante entre le BI 2021 et le compte financier 2021 en matière de recettes. Nous avons une baisse d'environ 25 millions d'euros dont a fait part Hélène DACOSTA. Cette baisse concerne à la fois les financements en matière de travaux. Nous avons prévu au BI 2021 l'encaissement de l'intégralité du plan de relance. Il semble qu'il sera échelonné en fonction des travaux et c'est plus d'une dizaine de millions d'euros. Nous avons aussi une baisse des autres financements qui concernent la recherche, comme ANR, Projet d'avenir ou autres. Là, une baisse relativement importante. Nous avons aussi une baisse dont a fait part, par ailleurs, Gilles MOITON, concernant la FA/FC d'une part. C'est un peu lié avec le CFA.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis maintenant deux ans, nous avons enclenché notre sortie du CFA SUP 2000. Certains divorces se déroulent bien. Force est de constater que le nôtre avec le CFA se déroule mal, donc ça a certaines conséquences. Nous avons quelques difficultés et des différences de points de vue avec le CFA SUP

2000, mais les échanges sont maintenus. Cela entraîne une baisse de certaines recettes.

Par ailleurs, concernant notre CFA UPEC, Gilles a évoqué les logiciels et c'est une histoire de connecteurs. Nous ne pouvions pas facturer aux OPCO, mais tout est rentré dans l'ordre. Nous commençons la facturation tout juste qui est relativement importante puisque l'on est à plus de 90 % du chiffre d'affaires qui est en recettes à recevoir. Il y a un travail qui a été initié là-dessus.

Voilà pour vous mieux vous éclairer et rendre compte des travaux de la Commission des moyens. Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions.

Nous avons encore notre Commissaire aux comptes qui pourra nous éclairer un peu plus.

M. Le Commissaire aux comptes.– Bonjour à toutes et à tous. L'objectif de mon intervention est de vous rendre compte de notre mission de certification des comptes à l'issue de l'audit que nous avons réalisé sur les comptes annuels de l'exercice 2021 et qui sont soumis à votre vote aujourd'hui avec, de manière très concise, trois diapositives pour développer cette reddition.

Une première diapositive concerne les points d'attention dans notre démarche d'audit, avec quelques éléments de contexte sur lesquels je ne reviendrai pas. Les effets de la crise sanitaire, à la fois sur l'activité et l'organisation interne de l'établissement. Un sujet également de suivi des charges à payer, sur lequel je reviendrai dans la diapositive suivante.

Une deuxième colonne concerne les zones de jugement et d'estimations significatives, puisque la comptabilité en droit constaté repose sur des estimations. D'ailleurs, Monsieur MOITON l'a rappelé de manière forte reculante sur l'appréciation des créances sur l'État. Faut-il déprécier des créances envers l'État ?

Le deuxième sujet, ce sont les engagements sociaux qui sont traduits au bilan de votre établissement et qui sont également un enjeu important en termes de présentation globale des comptes de l'Université.

De manière plus globale, les risques d'audit qui ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de notre audit sont la reconnaissance des produits d'exploitation et le respect de la séparation des exercices, que ce soit en recettes ou en dépenses puisque ces faits générateurs ont une incidence directe sur le niveau de résultat qui est traduit en comptabilité générale. L'apurement des factures non parvenues à forte antériorité fera l'objet d'une présentation dans la diapositive suivante.

En termes de calendrier maintenant, juste pour vous présenter le séquençage de notre démarche sur l'année, pour spécifier que nos travaux se sont déroulés sur une période assez longue, qui n'a pas été uniquement centrée sur la période de clôture des comptes en janvier. Nous sommes intervenus dès le mois de juin, justement pour contribuer à la fiabilisation avec les services ordonnateurs et comptables et nous assurer de certaines régularisations portant sur des antériorités de charges à payer. Nous avons ensuite échelonné nos travaux sur la semaine du mois de novembre. Ils nous ont permis d'actualiser un certain nombre de sujets, notamment le sujet des financements d'actifs qui ont été évoqués par Monsieur MOITON à l'instant. Le jour du Conseil d'administration du 11 mars est donc la conclusion de notre mission annuelle.

En termes de conclusion, nous rappelons que notre certification de l'année dernière était une certification sans réserve, que ce niveau de certification est identique sur l'exercice 2021. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines régularisations ont été opérées sur l'exercice, Comme il l'a été rappelé par Monsieur l'Agent comptable. Ces régularisations ont été traitées conformément au référentiel

comptable dans les capitaux propres et n'ont donc pas impacté le résultat de l'exercice qui vous est présenté aujourd'hui.

Voilà très brièvement la conclusion à laquelle nous parvenons à l'issue de cet audit annuel sur les comptes annuels de comptabilité générale en exécution.

Merci à vous et à votre disposition pour toute question.

M. LAMANE. – Nous vous écoutons pour les différentes questions.

Mme DE SUREMAIN. – Merci beaucoup pour cette présentation. Pour démarrer une petite remarque, en annonce, vous avez dit que le résultat publié était de 1,5 million, mais que nous avons voté un déficit de 3 millions. Je rappelle que ce déficit que nous avons voté était lié à la subvention VRI, que nous étions sur un jeu de vases communicants, donc moins 3 millions, on savait qu'il y avait une subvention qui n'avait pas pu être utilisée, et qui basculait dans le fonds de roulement. On avait donc une autorisation de prélèvement dans le fonds de roulement. Le résultat est bien de 1,5 million.

J'aurai une question sur le bilan de ce que vous nous avez présenté. Si l'on regarde le ratio masse salariale sur recettes encaissées, qui est quand même un indicateur important, je partirai des documents Exécution 2021 et Évolution, le document que l'on avait à disposition, Exécution 2021 et Évolution. On a un poids relatif de la masse salariale sur les produits encaissables qui est à 82,3 %. On le reverra quand le rappel sera présenté. C'est un poids relatif extrêmement important. On était, en 2020, à 77 %. C'est une année un peu particulière. Précédemment, en 2019, 80 %, et il y avait tout un travail pour faire redescendre ce taux qui frôlait les 82 %, pour le faire redescendre vers 80, 79, 77. Là, ils remontent à 82,3, donc c'est quand même un point d'inquiétude.

Vous nous dites : « Bon, mais ce n'est pas grave parce que la subvention pour charges de service public augmente moins vite que les dépenses de masse salariale, mais on

a des ressources propres ». Du coup, ma question, c'est sur les ressources propres. Il y en a qui évoluent positivement, notamment la formation continue et ce n'était pas gagné, donc c'est très bien, mais justement, ce delta compensé par la hausse des ressources propres, est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus d'informations sur la baisse des revenus de la formation par apprentissage où après une année 2020 particulière ? On était à 11,7 millions et l'année précédente, 12,9 millions. Là, on est à 9,9 millions. On est en dessous des niveaux de 2018, 2018, 2019.

On est encore en dessous, donc qu'est-ce que vous prévoyez pour l'évolution des revenus de la formation par apprentissage ? C'était quand même l'un des leviers clés pour assurer la solidité de notre modèle économique, avec des dépenses de masse salariale qui augmentent plus vite que la subvention pour charges de service public.

M. BERNARDINO. – Il y a en particulier une partie des vacances qui n'ont pas été rémunérées sur l'année 2020 et qui reporte la charge sur l'année 2021, qui augmente de fait la part versée pour la masse salariale. On attend plutôt de voir 2022 qui va redevenir un exercice plus normal pour voir où l'on en est de cette évolution.

Le deuxième principe sur la partie apprentissage, cela a été dit par Gilles. On a basculé sur un UP CFA, donc on a une dynamique extrêmement positive à l'Université. On est, comme dans beaucoup d'universités, en hausse sur l'apprentissage. La difficulté, c'est qu'on a commencé à vouloir automatiser les tâches, en particulier la facturation.

Juste pour vous donner l'ordre d'idée, sur UPEC CFA, ce sont 1 500 factures à éditer sur les 1 500 contrats d'apprentissage, mais comme il faut faire trois factures par OPCO, ça veut dire 4 500 factures à éviter, Donc on a préféré retarder la mise en facturation et plutôt prévoir un connecteur qui automatise la mise en facturation. Ça a mis un peu de temps avec la DSI. Le connecteur est en phase de test et devrait être mis en production mi-mars. On enchaînera la récupération de ce qui aurait dû être facturé sur 2021.

Il n'y a pas d'inquiétude, loin de là, sur la partie Apprentissage et sur la partie Masse salariale, c'est une attente que l'on a. Certaines composantes nous ont confirmé que non seulement elles n'ont pas mis les vacances au paiement sur 2020, parce que la fin de l'année a été particulière, donc ça va peut-être faire un report de charges sur 2021 avec un non-rattachement à la bonne année d'exercice, ce qui veut dire que cela a artificiellement aussi augmenté la part de la masse salariale.

Si vous regardez, cela se vérifie avec en 2020, une baisse qui n'est pas normale et en 2021, une hausse au-dessus de ce qu'était le seuil classique de l'UPEC. C'est une attention qu'on a, mais pas d'inquiétude à ce niveau-là.

Mme DE SUREMAIN. – J'avoue ne pas être complètement convaincue par le fait que ce bondissement de la masse salariale soit lié à un report du paiement des vacances, mais nous verrons la suite des chiffres.

Ma deuxième question ou commentaire sera sur la liasse budgétaire. Sur la liasse budgétaire, on voit en page 2 un récapitulatif des emplois.

Une première question à laquelle vous avez en partie répondu. Comment est-ce que l'exécution des équivalents temps plein travaillés (2 778) peut-elle être supérieure au plafond d'emploi voté (2 771) ? Vous nous avez dit que c'était sur la partie Emplois Établissement. Je repose la question : comment est-ce qu'on a pu employer plus de gens que ce qu'on avait voté en termes de plafond d'emplois, y compris sur nos ressources propres ?

Ce n'est pas faute d'avoir signalé qu'il y avait un emballement des contractuels de façon très importante.

Le dernier point de commentaire, comme cela, je ne reprendrai pas la parole. Dans ce tableau de la page 2, on voit la composition de l'emploi des BIATSS. On l'a déjà signalé, mais il y a vraiment un bondissement extrêmement important du nombre de non-permanents chez les BIATSS : 301 non-permanents pour 735 titulaires. C'est quand

même une proportion extrêmement importante pour moi, ce sera aussi un point d'alerte important.

M. LAMINE.– Pour la réponse, Marie–Albane DE SUREMAIN a souhaité une projection concernant l'évolution des recettes en matière de FA et de FC pour couvrir l'augmentation de la masse salariale.

Ce n'est pas l'activité qui a diminué puisque comme l'a signalé le VPCA, nous avons plus d'apprentis que l'année dernière. Bien sûr, tout compris, donc CFA UPEC, mais aussi les différents CFA partenaires. C'est uniquement l'activité de facturation qui est en recul puisque nous avons été confrontés à certaines difficultés techniques.

Mme DACOSTA.– Je voulais juste compléter sur les emplois sur ressources propres. Ils évoluent avec l'augmentation des ressources propres, des ressources contractuelles que nous pouvons avoir, de la recherche, des contrats d'enseignement et autres. Cela suit cette pente. C'est vraiment le plafond 2 sur lequel nous avons la main à partir du moment où l'activité est plus dynamique.

Mme DE SUREMAIN.– La question est justement de mettre en conformité le plafond 2 avec les choix de politique d'emploi et de ne pas être à la poursuite de cette évolution des emplois. Ce serait bien d'avoir une perspective préalable.

M. BERNARDINO.– On travaille dessus. La question, c'est que quand on demande une augmentation du plafond d'emplois, il faut justifier pourquoi l'augmentation. Jusqu'à maintenant, on n'avait jamais atteint le plafond d'emploi et l'on savait pourquoi. C'est parce que la part des contractuels, des contrats de doctorat, qui étaient rattachés à la COMUE ne rentraient pas dans le plafond d'emplois. Cela veut dire qu'on avait une espèce de matelas qui faisait qu'on n'avait jamais atteint le plafond d'emplois d'établissement. Ici, on est en train de réintégrer les contrats doctoraux. Cela veut dire que ce qui nous servait de matelas n'est plus là.

Il s'agit de bien pouvoir être sur des prévisions plus réalistes et d'aller vers des propositions qui seront proposées au Conseil d'administration d'augmentation de ce plafond d'emplois, parce que de toute façon, inévitablement, on a dépassé le 7, donc je peux vous annoncer déjà qu'on l'a dépassé cette année, parce que le projet Erasm suppose des recrutements de contractuels rattachés à l'établissement, donc cela va augmenter le plafond d'emploi des contractuels.

Inévitablement, on porte aussi une dynamique d'augmenter les contrats de recherche rattachés à l'établissement, ce qui veut dire aussi augmenter le nombre de contractuels rattachés à ces contrats recherche. Oui, il y aura encore une fois une demande d'augmentation du plafond d'emplois qui sera faite à l'établissement, mais ce qui est plutôt un signe de dynamisme quand on crée de l'emploi. Je crois que l'on peut se réjouir de créer de l'emploi plutôt que de s'inquiéter de la création d'emplois, surtout lorsqu'ils sont liés à des financements sur ressources propres, même si l'on peut considérer que ce n'est pas une ressource pérenne et que l'on aurait préféré avoir un plafond d'emplois État avec du financement pérenne plus conséquent.

Néanmoins, la dynamique portée par l'Université nécessitera inévitablement d'augmenter ce plafond d'emplois pour permettre les recrutements qui permettront de réaliser les projets sur lesquels l'Université s'est positionnée.

Mme FAURE DUNABEITIA.– J'aurais bien aimé une analyse politique suite à cela. Ce que je constate en tant qu'usager, mais aussi personnel, ce sont des difficultés à faire face. Quand je vois que l'on n'avait pas pu faire des baisses au niveau de l'entretien, je me pose la question. Pourquoi ? Est-ce que c'est parce qu'il manque du personnel ? Qu'est-ce qui se passe ? Il y a plein de questions que je me pose.

Je suis d'accord que déposer des projets, c'est du dynamisme, etc., mais quand on n'a pas les personnels pour les porter, ces projets, ça va être quoi le résultat derrière ? J'aurais bien aimé avoir une analyse globale parce qu'il y a beaucoup d'informations,

beaucoup de contradictions et je ne sais pas quoi penser suite à cette présentation. J'aurais aimé une analyse avec une direction, une orientation stratégique de l'établissement. Ce que l'on dit sur les contractuels, effectivement, on va avoir plus de contractuels puisque l'on répond à des appels d'offres et qu'il y a les ressources extérieures, mais ces personnels contractuels, est-ce qu'on va pouvoir les payer suffisamment pour qu'ils restent la durée des contrats ? Que chaque année, on arrête ce turnover permanent de recrutement. Comment on fait face pour mieux les payer, face au fait qu'on paye mieux aujourd'hui d'autres collectivités ou dans d'autres ministères, même des contractuels, qu'à l'UPEC ? C'est ma première question.

Ma deuxième question. On a des projets, donc est-ce qu'on va pouvoir les mener à bien et finalement, faire face ? À un moment donné, on devra faire le bilan vis-à-vis du ministère si l'on a pu porter les projets. Est-ce qu'on va devoir rendre l'argent, parce qu'on n'a pas pu les mettre en place ? Il y a aussi des difficultés sur tout ce qui est gestion pluriannuelle des projets. Comment on travaille mieux au niveau des collègues qui ont fait un super travail sur la présentation financière pour que derrière, ils fassent le service ? Lorsqu'on dépose des projets, on s'appuie sur des cellules projets. Comment on met en place tout cela ?

Je me pose plein de questions et je regrette que l'on n'ait pas une analyse un peu plus stratégique.

On va encore me dire que je ne suis pas optimiste, mais je vois les difficultés au quotidien. La difficulté, aujourd'hui, de porter les projets et d'avoir envie de se relancer sur de nouveaux projets pour avoir d'autres ressources. Je pose la question telle qu'elle est et c'est vrai que je vois un épuisement des collègues sur les projets et peut-être l'envie de dire : « Essayons de se concentrer sur les projets actuels, mettons-les en place. Peut-être arrêtons cette course aux projets ». Vous savez que c'est notre opinion et la Cour des comptes l'a aussi dit dans son rapport sur les

universités, il n'y a pas que nous qui le disons, organisations syndicales, je crois que l'État le dit aussi.

Je me pose plein de questions et j'aurais aimé avoir une analyse un peu politique sur le fonctionnement et après, c'est plutôt la Direction générale des services, sur les difficultés que l'on a, avec analyse politique plutôt du Président.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est extrêmement simple. D'abord, il y a une confusion entre le plafond d'emplois État et le plafond d'emplois sur ressources propres sur lesquelles on n'a pas de demande particulière à faire, on peut ajouter ce que l'on veut. On n'est pas dans une dynamique de faire du contractuel, sauf qu'à un moment donné, lorsque l'on fait des projets, il faut combiner à la fois des ressources et de l'emploi pérenne. Ce sera le cas dans ERASME où l'on va pouvoir, sur des recettes, faire une alliance entre ce que l'on va mettre, dans une projection qui sera forcément pluriannuelle, de ressources pérennes, surtout d'emplois pérennes et d'emplois contractuels.

Heureusement que nous avons ces projets, car 2 millions d'euros par an supplémentaires, cela permet quand même de réorganiser pas mal et d'accompagner les services pour être à la hauteur de ce qui est attendu aujourd'hui dans des standards d'université comme l'UPEC. Je parlais de l'Alliance européenne tout à l'heure. Ils considèrent qu'il faut des standards sur lesquels on commence un petit peu à aller.

Je vois plutôt des aspects très positifs dans une approche politique. On est dans des recettes qui augmentent, y compris sur l'apprentissage, cela a été rappelé par Lamine, donc on a cette inquiétude sur cet aspect. Je rappellerai quand même que l'on a fait beaucoup d'emplois pérennes sur ressources de l'établissement. En particulier, on avait signalé 11 BIATSS supplémentaires, donc il y a des recettes de l'établissement qui permettent d'affecter des postes pérennes. Puis, accessoirement, on a quand

même beaucoup d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de BIATSS sur les plans nationaux.

Je trouve que la vision que tu as, Joëlle, est extrêmement pessimiste. Tu connais mon optimisme légendaire, mais je trouve que l'on est plutôt sur une bonne dynamique, c'est affiché. Je pense que l'on est plutôt sur une approche très positive. Je maintiens que l'Alliance européenne, ce sont aussi des recettes supplémentaires. C'est aussi l'occasion pour l'Université de passer dans une dynamique qui est autre chose qu'un collège universitaire qui était aussi dans la Cour des comptes. Sur le plan politique, je dirais que les choses sont extrêmement contrôlées.

M. VALLÉE. – *Intervention inaudible, hors micro.* Sinon, quand on regarde l'évolution de la masse salariale entre 2020 et 2021, il y a 14 millions d'augmentation. On voit que la partie BIATSS ne pèse que pour 1,4 million.

Quand vous nous alertez, je m'adresse à Monsieur MOITON, même s'il répond ou ce sera plutôt l'équipe de Direction, je n'en sais rien. L'inquiétude au niveau de la masse salariale, vous la voyez plutôt du côté BIATSS ou du côté enseignants ? Si vous pouvez répondre. Si vous ne pouvez pas répondre, on va laisser quelqu'un d'autre parler.

Sinon, vous parlez des ressources propres. On nous a dit que c'était la marge de manœuvre de l'UPEC. C'est très bien, sauf qu'on sait tous que les ressources propres sont dans les composantes. Est-ce qu'on parle des ressources propres de l'UPEC ou des ressources propres des composantes ? Elles ne sont pas mobilisables de la même façon et au même moment.

Ma dernière intervention, c'est que je me félicite que l'UPEC ait pu récupérer de la masse salariale que l'État nous devait depuis une bonne dizaine d'années. On va dire ça comme ça, même si ce que vous avez récupéré, ce sont des centaines de milliers d'euros, je me souviens bien de cette histoire. Je trouve que cela détonne, comme affirmation, avec le fait qu'on nous dit qu'il n'y a pas 100 000 euros, 200 000 euros,

300 000 euros pour faire un geste pour les personnels. C'est tout, mais ce n'est pas à vous, Monsieur MOITON, que je m'adresse, c'est plutôt à l'équipe de Direction, même si ce sont des ressources non pérennes, ce sont des one shot.

M. BERNARDINO.– Le remboursement de l'État, ce n'est pas de la recette.

M. VALLÉE.– C'est bien rentré dans les caisses de l'UPEC, quand même.

M. BERNARDINO.– Ça doit être une provision. (*Inaudible*), c'est de libérer le fonds de roulement mobilisable. Ce n'est pas une recette.

M. PELLET.– D'abord, je voudrais confirmer l'impression exprimée par Joëlle d'une présentation contradictoire avec beaucoup d'éléments qu'aucun administrateur ici ne peut en totalité contrôler et intégrer. Je dirai qu'on avait un peu l'impression, contradictoire, que Madame DACOSTA tirait quelques sonnettes d'alarme tandis que Monsieur MOITON nous a dit ensuite : « Tout va bien, il n'y a pas de problème ». Je résume, en termes d'impression.

J'avais deux questions. La première question, Lamine a évoqué certains éléments indirectement, mais je voudrais y revenir. C'est sur la question des recettes encaissées, la diapositive 9. On est frappé par l'écart entre le compte financier 2020 et le compte financier 2021 où nous avons des éléments à la baisse à peu près partout, dans les « Recettes encaissées – autres ressources par origine, évolution des autres financements publics » ...

Mais l'écart entre le BR 21 et le compte financier 21 est encore pire, c'est-à-dire que le compte financier 21 est partout inférieur au compte financier 20, mais le BR 21 était très au-dessus du compte financier 2020. On a l'impression d'une surévaluation des ressources dans le BR. Je parle de la diapositive 9. Si l'on prend, par exemple l'ANR. Lamine l'a évoqué en passant, mais j'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi cette surévaluation dans le BR qui est de l'ordre du triple de ce qu'on retrouve dans le compte financier 21. Dans la rubrique « ANR – Investissements d'avenir », on était à

2,4 millions, dans le compte financier, on arrive à 0,8. Pareil, on était à 4,5 millions sur l'ANR, hors investissements d'avenir » et l'on finit à 1,7, c'est-à-dire trois fois moins.

Le montant des « Subventions, Autres financements publics » est divisé par deux entre le BR et CF. D'où vient cet écart entre ce qui apparaît comme une surévaluation de ressources à venir au BR et la réalité qui apparaît au compte financier ?

J'aurai ensuite une autre question.

Mme DACOSTA. – Sur les ANR, ce sont des prévisions qui portent sur les contrats de recherche. C'est vraiment le rythme de réalisation des conditions. Là-dessus, on n'a pas vraiment la maîtrise. On consolide les prévisions qui nous sont remontées là-dessus par rapport à certaines projections d'activité et après, on constate cet écart, comme on le constate tous les ans.

Sur la partie Subventions « Autres financements publics », cela porte essentiellement sur le patrimoine, les financements attendus. Non pas que ces financements n'auront pas lieu, mais ils se décalent dans le temps. Ce que l'on ne retrouve pas en 2021, on le retrouvera sur les années suivantes, notamment sur le plan de relance qui avait été, pour les recettes, intégralement prévu en 2021 alors que finalement, les réalisations seront échelonnées sur les années suivantes, d'où l'écart particulièrement important sur les subventions « Autres financements publics ».

M. PELLET. – Je peux comprendre, pour les travaux, les retards, les décalages qui font qu'on retrouve l'année d'après ce qui manquait à la fin d'une année, mais qu'est-ce qui fait qu'une prévision de l'ANR est trois fois supérieure à la réalisation ? Vous dites que l'on répercute les chiffres qui sont donnés par les équipes, c'est cela ?

Mme DACOSTA. – Oui, tout à fait. Après, il y a un vrai sujet sur la prévision. Je vais essayer de projeter le slide que j'ai montré tout à l'heure. Il y a un vrai sujet sur les prévisions qui sont réalisées, d'où ce slide et l'interrogation l'année dernière sur la

pertinence de multiplier les révisions chronophages, mais sans forcément d'intérêt. L'idée est d'améliorer la qualité de la prévision, quitte à avoir un seul budget rectificatif, parce que le constat a été fait, sur la recherche comme sur les autres activités, que le niveau de réalisation était inférieur à ce qui était prévu en budget initial, alors que la rectification, en BR1 et en BR2, était à chaque fois en augmentation, à la fois en recettes et en dépenses. Il y a un vrai sujet là-dessus, mais ce sont des travaux à mener avec les collègues. Sur la prévision d'activité en recherche, on n'a pas vraiment la main là-dessus.

M. BERNARDINO.– Sur le patrimoine, on a fait le travail et on le fait régulièrement à chaque BR, de bien mettre la pression sur le patrimoine, de ne budgéter que ce qui est réalisable sur l'année en cours. On a réduit considérablement les enveloppes qui étaient demandées par le patrimoine en particulier puisqu'à chaque fois, on avait très largement des sous-réalisations. On a demandé qu'on soit plus réaliste et plus proche de ce qui serait arrêté. Après, le bâtiment est ce qu'il est, donc a toujours des écarts, mais travail, on l'a fait du côté patrimoine qui est sur l'actualité des services centraux. Sur la partie recherche, on est en train de travailler pour voir comment on peut améliorer ces dispositifs de prévision. De même, avec les composantes, Hélène est en train de travailler sur la mise en place d'un outil pour essayer d'affiner au mieux les prévisions pour qu'on évite une surenchère de prévisions de recettes, de prévisions de dépenses.

C'est aussi lié – et il faut le rappeler – au fait de vouloir toujours systématiquement faire un budget à l'équilibre à zéro, au fait que les gens mettent systématiquement l'intégralité des recettes en dépenses pour être à l'équilibre. Sauf que la dépense n'est pas toujours réalisée à la hauteur de ce qui avait été provisionné.

M. PELLET.– On voit bien le problème que cela pose dans le fonctionnement même du CA, c'est-à-dire que s'il y a une surévaluation systématique des ressources pour

permettre un budget à l'équilibre et qu'on vote une prévision de budget, ça veut dire qu'on vote une prévision de budget sur des données fausses.

Échanges croisés.

M. PELLET.– J'exagère, pas des données fausses, mais en tout cas, des données surévaluées.

Mme DACOSTA.– Les données ne sont pas fausses, mais c'est vrai que cela pose la question du modèle d'allocation des ressources. On a eu l'occasion d'en parler lors du budget rectificatif. De mémoire, la question a été posée : « Pourquoi le résultat était systématiquement nu les années précédentes et pourquoi on dégagait un budget excédentaire ? ». Je crois que c'était sur les grands équilibres.

Une prévision, c'est une prévision qui peut se permettre d'être ambitieuse à la lumière des activités qui vont se développer dans les années à venir et d'un besoin peut-être de dégager des soldes excédentaires pour pouvoir les financer. C'est effectivement une réflexion à mener à terme sur l'allocation des ressources pour que l'on n'ait pas systématiquement dans les composantes, un équilibre entre les recettes générées par leurs activités et les dépenses réelles.

C'est l'équilibre qui amène à un résultat nul et que l'on retrouve sur la recherche, mais aussi sur la formation et les autres activités.

M. PELLET.– Je disais « fausses », mais elles ne sont pas fausses au moment où on les votes, puisque ce sont des prévisions, mais elles se révèlent fausses en tant que prévisions. Dans la recherche des causes de cet écart, qui est quand même assez considérable, je pense qu'il y a une réflexion à mener autour d'une certaine dynamique qui veut que dans les appels à projets, pour pouvoir faire valoir ou valider un projet, chaque labo soit obligé de faire au plan financier un peu de surenchères, donc de proposer un budget qui soit plus optimiste qu'il ne l'est en réalité. C'est une question.

Échanges croisés.

M. PELLET.– Non, c'est une question.

Échanges croisés.

M. PELLET.– L'hypothèse est donc nulle et non avenue. C'est juste une question pour savoir s'il y avait à chercher dans cette dynamique.

La deuxième question touche un problème que je voulais évoquer dans les questions diverses. En fait, Bernardino, tu me donnes l'occasion de faire le lien avec notre débat. Tu as expliqué que le report du non-paiement des vacataires en 2020 sur 2021 avait augmenté la masse salariale sur 2021. Or je voudrais justement signaler, pour cette année 2021–2022, les énormes ratés du système OSE et le scandale qui est actuellement en cours sur le paiement des vacataires. Moins de 10 % des vacataires ont été payés pour ce qu'ils ont fait en septembre, octobre et novembre.

Je ne sais pas d'où ça vient, mais on oblige les vacataires à tout remplir sur ordinateur soi-disant pour accélérer les procédures. Je rappelle que normalement, il y a une directive ministérielle qui date de trois ou quatre ans et qui estimait qu'un paiement au-delà de six mois, c'était « inacceptable ». C'est le terme du ministère. Or six mois maintenant, c'est le minimum pour tout le monde, donc on est dans l'inacceptable pour tout le monde.

Deux conséquences à ça et ça reprend tout à fait l'argument que tu as employé. Comme les vacataires en 2021 n'ont pas été payés dans leur très grande majorité, ils ne comptent pas dans le budget 2021. Ils compteront dans le budget 2022. La question que je pose...

M. BERNARDINO.– Non.

M. PELLET.– Si, ils compteront dans le budget 2022.

M. BERNARDINO.– Non, il y a une différence. Si la composante a fait son travail d'estimation de la masse financière que cela représentait, elle l'a mis en charge sur l'année 2021, travail qui n'avait pas été fait en 2020 par les équipes en fin d'année.

M. PELLET.– Vous êtes en train de nous dire que la règle qui vaut pour le passage 2020–2021 ne vaudra pas pour 2021–2022 ?

M. BERNARDINO.– Non, je dis que la règle qui prévaut tout le temps, c'est-à-dire qu'au mois de décembre, les services financiers demandent à chaque composante d'estimer la charge financière liée, de septembre à décembre, au paiement des vacations des vacataires. C'est considéré comme une charge sur l'année comptable, sauf qu'en 2020, cela n'a pas été fait parce qu'avec le Covid et le télétravail, les gens n'ont pas pu faire ce travail d'estimation, donc ça n'a pas été fait par les composantes. Résultat, ça s'est reporté sur 2021.

Sur 2021, en fin d'année, on est revenu sur un système normal où les gens ont bien remonté la charge liée à 2021 des vacataires de 2020, de septembre à décembre, même s'ils n'ont pas été payés. On les a mis en charge à payer pour rattacher à la bonne année.

M. PELLET.– L'impression, c'est que dans les composantes, personne ne maîtrise le système OSE. Je suis assez curieux de savoir si toutes les composantes ont fait une estimation précise de leurs charges de vacataires. Sinon, le risque, c'est qu'effectivement cette charge se retrouve 2022.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est hors sujet.

M. PELLET.– Laisse-moi poser la question et tu verras bien si c'est hors sujet. J'ai des retours de vacataires et eux, ils savent s'ils ont été payés ou pas. Ils n'ont pas été payés.

M. LE PRÉSIDENT.– *(Inaudible, intervention hors micro).*

M. BERNARDINO.– On est sur le compte financier, donc j'aimerais que l'on reste sur le compte financier.

M. LE PRÉSIDENT.– *(Inaudible, intervention hors micro).*

M. PELLET.– Je parle de hausse, parce qu'on a parlé de l'impact du paiement des vacataires sur la masse salariale. Je suis désolé, c'est dans le rapport.

Échanges croisés.

M. PELLET.– Cela n'a rien à voir ? C'est extraordinaire. C'est l'argument de M. BERNARDINO qui avance que cela ne peut pas s'appliquer sur 2021–2022.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est faux ce que tu dis. Les charges et OSE, cela n'a rien à voir.

M. BERNARDINO.– Ce n'est pas une extraction d'OSE qui donne les charges à payer.

M. PELLET.– Alors, ce sont les composantes ?

M. BERNARDINO.– On est d'accord.

M. PELLET.– Les composantes sont dépossédées par OSE de cette gestion de vacataires pour l'instant. Demandez aux personnes chargées du paiement des vacataires : ils ne savent pas pourquoi ça dysfonctionne.

M. BERNARDINO.– On est hors sujet. Je vais juste moi féliciter la RH qui fait son boulot, c'est-à-dire qu'on a mis une mise en paiement mensuelle, donc tous les mois...

M. PELLET.– Pardon, mais c'est faux.

M. BERNARDINO.– Écoute-moi bien. Tous les mois, on met en paiement les heures qui ont été certifiées faites par les composantes.

M. PELLET.– Les vacataires du premier semestre n'ont pas été payés.

M. BERNARDINO.– Tous les mois sont mis en paiement les services faits et validés par les composantes sur service fait. Maintenant, encore faut-il que le travail ait été fait en composantes de valider le service fait. Ce n'est pas le travail de la DRH. L'obligation

que l'on avait réglementaire était la mise en paiement mensuelle. On met mensuellement en paiement les services qui ont été validés et constatés.

M. PELLET. – Est-ce que tu sais combien d'allers et retours un dossier de vacataire doit faire avant d'être payé ?

M. BERNARDINO. – C'est le problème de l'organisation de la composante.

M. PELLET. – Je vais te répondre : il fait douze allers et retours.

M. BERNARDINO. – C'est le problème de ta composante. Merci de le faire remonter à ta composante. C'est le problème de l'organisation de ta composante.

M. PELLET. – C'est faux. Le système OSE est imposé à tout le monde.

M. BERNARDINO. – On n'a pas imposé les circuits internes des composantes. Il faut que l'on puisse passer au vote du compte financier.

M. PELLET. – Je pose ma question. Est-ce que les ratés du système OSE sont des ratés administratifs ou est-ce que c'est en train de devenir une méthode de régulation de la masse salariale ?

M. BERNARDINO. – C'est une question à laquelle je ne vais même pas répondre.

M. PELLET. – Si tu veux.

M. BERNARDINO. – À quel moment tu peux penser que moi, j'estime qu'il ne faut pas payer les vacataires qui ont fait leur travail ? Je trouve cela inadmissible ! L'outil qui a été mis en place l'a été pour un paiement mensuel, ce qui est fait. Non, le côté RH est fait systématiquement avec une mise en paiement mensuelle des services faits et validés par les composantes. Maintenant, que chaque composante prenne son temps d'adaptation à l'outil, prenne en main et fasse ses process internes, c'est le souci de la composante. Maintenant, si tu me dis que je dois aller voir chaque composante pour vérifier le process interne, je pense que ce n'est pas mon rôle. Mon rôle était de mettre en place un outil.

M. PELLET.– Les vacataires n'ont pas été payés au premier semestre.

M. BERNARDINO.– Je te dis que l'outil permet la mise en paiement depuis janvier, mensuellement, de toutes les heures faites et validées dans l'outil. Je ne mets pas en paiement des heures qui ne sont pas validées par quelqu'un. Franchement, je n'apprécie pas du tout cette remarque.

M. LE PRÉSIDENT.– On est hors sujet, donc je vous propose de passer au vote.

Mme DE SUREMAIN.– Avant, je regrette que ne soit pas présentée à nouveau pour le compte financier la situation des composantes. On l'a fait les années précédentes. C'était extrêmement important. On voit, avec les différentes discussions qui ont eu lieu qu'il se passe beaucoup de choses en composante, que ce soit les vacances, que ce soit les ressources propres. Il serait extrêmement intéressant d'avoir la situation par composante et grands services de ce compte financier.

On l'a eu les autres années et c'est très intéressant et important.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer au vote sur l'approbation du compte financier 2021. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Une abstention. Procurations abstentions ? Je vous remercie.

Le compte financier pour l'année 2021 est approuvé par le Conseil d'administration (1 abstention).

M. BERNARDINO.– On passe au point suivant.

3.3 Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2021 (RAPET)

M. BRUN.– Bonjour à tous. Je vais vous présenter le rapport annuel de performance de l'établissement pour 2021. L'élément important à retenir, c'est que le rapport annuel de performance rencontre des éléments indiqués dans le projet annuel de performance, donc annuellement, il y a un lien entre les deux documents. De fait, il

est structuré de la même manière avec cet objectif de l'ancien RAPET, avec la formation, la recherche, l'international, la vie de campus, la documentation, les finances et le pilotage. Il permet à la fois un suivi des indicateurs au sein de l'établissement et des indicateurs qui étaient suivis au sein du contrat de site de l'UPEC. C'est le document qui avait été choisi pour suivre des engagements de l'UPEC au sein du contrat de site.

Précision par rapport à cette année, le PAPET 2022 que je vous ai présenté en décembre dernier a été actualisé en fonction du nouveau contrat de type 2021-2025 et le RAPET 2021 devant rendre compte des engagements pris dans le PAPET 2021, il repose sur l'ancienne structuration du document. C'est pour cela que même si le document est présenté de manière postérieure, il est sur l'ancienne structuration. On adaptera le RAPET 2022 sur la nouvelle structuration du PAPET.

Quelques éléments intéressants à noter. Tout d'abord, sur la formation. Sur le taux de passage en deuxième année de Licence, on a un écart très légèrement positif entre le taux de réussite constaté au sein de l'établissement et la prévision qui avait été inscrite pour 2021. Cela permet de voir que la crise sanitaire avait été anticipée au niveau des taux de réussite. Ce qu'il est intéressant de noter aussi avec les données qui ont été publiées très récemment, c'est qu'on a un écart avec la moyenne nationale au même niveau que les années précédentes, c'est-à-dire qu'on ne se distingue pas particulièrement en termes d'impact de la crise sanitaire sur le taux de réussite, sur le taux de passage en deuxième année de Licence que les autres établissements d'enseignement supérieur, en moyenne.

Sur l'alternance, nous avons une réalisation qui est dépassée par rapport à la prévision. C'est assez récurrent sur l'alternance et cela s'explique par deux facteurs. C'est un transfert plus rapide des contrats de professionnalisation vers les contrats

d'apprentissage et une réaction beaucoup plus rapide des apprentis du CFA SUP 2000 sur le CFA UPEC.

Enfin, sur la formation continue, on est sur une hausse continue depuis 2015 et l'on dépasse très largement les prévisions qui avaient été effectuées. Je tiens quand même à signaler sur la formation continue que c'est toujours très difficile de faire des prévisions qui sont fiables, parce que l'on repose très souvent sur de gros clients, notamment Air France, qui peuvent avoir des variations annuelles importantes en termes d'apprenants qu'ils envoient au sein de l'UPEC. Cela ne remet pas en cause la dynamique positive de l'évolution de la formation continue, mais parfois, cela peut avoir un impact très important en nombre d'heures, en nombre de diplômés ou alors, au niveau de la recette.

Qu'en est-il des impacts de la crise sanitaire sur les données ? Nous avons déjà des problèmes de disponibilité des données, pareils que l'an dernier, notamment sur les publications en recherche que l'on récupère auprès de l'OST qui n'a toujours pas réussi à récupérer son rythme de croisière. On les obtiendra sans doute fin mars, voire un peu plus tard. La pertinence des données n'est pas pertinente au regard d'une situation 2019-2020 qui s'est poursuivie en 2020-2021, notamment sur tout ce qui est indicateurs patrimoniaux, le taux d'occupation des salles et des amphithéâtres, par exemple, n'était pas très pertinent à faire figurer dans une situation où l'on avait plusieurs confinements successifs.

Enfin, une baisse d'activité prévisible dans certains domaines, mais moins prononcés qu'en 2020. C'est intéressant de noter, par exemple, que sur la mobilité sortante, on a un écart à la prévision sur la part des mobilités sortantes : 1,8 à la prévision contre 5,5 sur un écart 3,7, c'est-à-dire qu'on considérait que les étudiants allaient pouvoir partir à l'étranger plus facilement et en réalité, ils sont moins partis. A l'inverse, pour les mobilités entrantes, on avait considéré que la mobilité entrante serait plus difficile

qu'habituellement. Cela a été le cas, mais dans une mesure beaucoup moins importante qu'on ne le pensait, On pensait qu'on allait avoir que 5,5 % d'étudiants entrants et en réalité, on est à 9,8 %, c'est-à-dire qu'on a perdu deux ou trois points par rapport aux années précédentes.

Assez rapidement sur les données financières et comptables, parce que cela a déjà été discuté. On voit la part des ressources propres sur les charges décaissables qui sortent du taux de vigilance et un besoin en fonds de roulement qui diminue avec un écart de onze jours à la prévision.

Quelques conclusions et perspectives. On voit que l'impact de la crise sanitaire s'observe depuis deux ans, mais les effets sont difficilement évaluables, tant de manière positive que de manière négative, mais le document permet encore – et c'est tant mieux – de voir l'impact de certaines réformes qui sont clairement identifiables et évaluées correctement par les services. Par exemple, on peut voir dans le document la fin de la sélection en Master qui a un impact significatif sur les nouveaux entrants en M1 et en M2.

Pour le RAPET 2022, je rappelle qu'il sera actualisé en lien avec le nouveau contrat de site et le nouveau PAPET.

Mme DE SUREMAIN.– Merci pour cette présentation qui permet d'avoir un bon récapitulatif. Est-ce qu'il serait possible de projeter la page 36 du RAPET, s'il vous plaît ? C'est la page 36 dans le diaporama et la page 34 en papier.

C'est juste pour faire un point d'attention sur l'évolution de la part des dépenses de personnel sur les produits encaissables. Cela fait partie des indicateurs qui sont extrêmement suivis. Il y a eu un gros travail les années précédentes pour essayer de sortir ou de s'éloigner le plus possible d'une zone un peu dangereuse du taux de vigilance. On était donc bien redescendu par des dépenses de personnel à 79,5 %. En 2020, un peu particulier, il est de 78,5 %. Là, on a quand même un accroissement

extrêmement fort. On est à 83,1 %, on n'est plus dans le taux de vigilance, on est dans le taux d'alerte. On est clairement dans le taux d'alerte et c'est à 83,8 % si l'on prend en compte les contrats doctoraux.

On est bien au-delà de la prévision, puisqu'il y a dynamique de création d'emplois et la prévision prévoyait d'être dans le taux de vigilance ou de s'en rapprocher. C'est un point d'alerte important. Cela veut dire que pendant quelques années, il y a eu une dynamique de création d'emplois, mais création d'emplois et de masse salariale maîtrisée. Là, il y a quand même un risque de sortir de la zone de maîtrise et d'être vraiment dans une zone qui doit alerter et qui implique effectivement, je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment, une réflexion stratégique pour sortir de cette zone rouge. C'est tout ce que j'aurais à dire.

M. BERNARDINO.– Des questions ? Non ? Merci, Alexandre, de ta présentation et en tout cas, du travail qui est fait tous les ans, aussi bien sur le PAPET que le RAPET pour des indicateurs extrêmement complets de l'établissement. Merci, Alexandre.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation de l'additif à la campagne d'emplois 2022

Mme FAURE DUNABEITIA.– (*Intervention inaudible, hors micro*) et je trouve dommage que pour chaque indicateur, on n'ait pas à côté les personnels qui mettent en œuvre, BIATSS...

Par exemple, je prends le bâtiment et la surface, j'aimerais bien voir la surface qu'on a, mais derrière, qui gère cette surface ? Comment ça se concrétise ? Les taux de réussite, par exemple, les enseignants, concrètement, quel est l'effort RH derrière ? Comment on arrive à ça ? Je ne sais pas comment expliquer, mais je trouve que c'est un peu hors sol. C'est intéressant de l'avoir, mais...

Échanges croisés.

Un intervenant. – (*Intervention inaudible, hors micro*), donc qui ont été votés en même temps que le contrat de site en CA. Ils ont été présentés, ils ont été construits et ensuite, une partie des autres indicateurs a été construite en lien avec l'intégralité des services concernés. On leur demande leur avis sur les indicateurs qu'ils considèrent pertinents pour juger l'activité de l'établissement. Ensuite, il y a une discussion pour savoir si, oui ou non, on les inclut. Comment on les inclut ? Quelles sont les modalités de calcul ? Quand on fait la justification des prévisions, les écarts à la prévision que l'on suit, c'est toujours le duo métier/politique qui discute pour essayer de justifier au mieux les écarts à la prévision que l'on a trouvés.

Mme FAURE DUNABEITIA. – (*Intervention inaudible, hors micro*). L'intérêt de faire quelque chose localement, c'est de ne pas avoir les mêmes choses qui sont publiées par le bilan du ministère.

Je trouve que cela doit être mis plus en lien, s'il y a des taux de réussite améliorés, pourquoi il y a ces taux de réussite améliorés ? Est-ce qu'on a mis derrière de l'ingénierie pédagogique renforcée ? Des choses comme cela.

Mme PILETTE. – Là, on est sur le point additif à la campagne d'emplois. Ce qui est porté à votre connaissance, d'abord, c'est la note qui a été étudiée en Comité Technique le 4 février et qui reprend différents points qui viennent s'ajouter à la campagne d'emplois que vous aviez étudiée en CA du 26 novembre.

Dans cette note au Comité Technique, il était rappelé pour information des points qui ont déjà été vus en CA.

Était également portée pour avis du CA la création d'un poste de maître de conférences, le maintien d'un poste de maître de conférences et le maintien d'un poste dit « second degré ».

Aujourd'hui, il s'agit pour le CA de délibérer sur ces trois postes supplémentaires qui viennent compléter le tableau qui avait été délibéré lors du CA du 26 novembre et qui

reprend l'équilibre des postes enseignants et enseignants-chercheurs sur l'ensemble de la campagne d'emplois et qui porte les totaux à 53 maintiens au lieu de 51 et 14 créations au lieu de 13. C'était les chiffres du CA du 26 novembre dernier.

Mme DE SUREMAIN.– Je souhaiterais avoir un éclaircissement. Sur quels documents votons-Nous ? Est-ce que vous pouvez nous le projeter ?

M. BERNARDINO.– Sur la délibération qui est déjà dans le SharePoint.

Mme DE SUREMAIN.– J'ai une délibération dans le SharePoint qui est un tableau global, mais j'aimerais qu'il soit présenté puisque dans la présentation orale, on nous parle de postes précis, sans donner les disciplines, d'ailleurs, ni les composantes de rattachement, mais pour la clarté du propos, je crois que ce serait mieux d'avoir sous les yeux le document qui est mis au vote aujourd'hui.

Je voudrais souligner combien cette méthode est différente de tout ce qui a été pratiqué jusqu'à présent en CA. En CA, jusqu'à présent, ce qui a été mis au vote, ce sont des tableaux précis avec des listes de postes, avec des profils de postes, cellules de rattachement, composantes de rattachement et le cas échéant, laboratoires de rattachement.

Or nous avons eu la grande surprise d'apprendre que, finalement, avait été joint au relevé de délibération du CA du 26 novembre, un tableau global qui, je suis désolée, n'avait absolument pas été présentée au CA du 26 novembre. Aujourd'hui, vous nous présentez un tableau global à nouveau qui ne précise absolument pas de quels postes il s'agit. On voit des variations et d'ailleurs, sur le détail des variations sur lequel je reviendrai tout à l'heure, je pense qu'il manque des postes, ce qui explique combien c'est compliqué de voter sur un tableau pareil, une pesée globale, si je puis m'exprimer ainsi. Combien il serait simple, mais vraiment très simple, de projeter les quatre ou cinq modifications.

Il y a eu plusieurs modifications dans les publications sur GALAXIE par rapport à ce sur quoi le CA du 26 novembre a délibéré. Si vous projetiez ces cinq ou six modifications qui ont eu lieu et qui sont très certainement justifiées, il n'y aurait sans doute aucune raison de s'y opposer. Les choses seraient extrêmement simples et l'on sortirait définitivement de cette question.

Au lieu de quoi, si vous présentez un tableau avec des nombres totaux de maîtres de conférences, de professeurs, de créations, de maintiens, de transformations dont on ne sait pas à quelle composante et à quelle discipline ils sont rattachés, le CA n'est pas éclairé et ne vote pas comme il a jusqu'à présent voté, de façon tout à fait transparente et claire.

M. BERNARDINO.– C'est ton interprétation, Marie-Albane, je te remercie de nous la donner.

Mme DE SUREMAIN.– C'est factuel et je pense qu'un jury serait très intéressé de savoir que c'est une interprétation.

M. BERNARDINO.– C'est ton interprétation du Code de l'éducation, ce n'est pas la mienne. À chacun son périmètre.

Mme DE SUREMAIN.– Pourquoi présenter un tableau global ?

M. BERNARDINO.– A chacun son périmètre. Le CA vote : finances, RH. Quand on ouvre des postes à concours, il y a un impact budgétaire. Je vous rappelle que l'on vote un plafond d'emplois. Quand on vote le plafond d'emplois, on ne vote pas l'intégralité des postes avec leurs numéros et ainsi de suite, mais on vote bien un plafond d'emplois. C'est ce qui est voté par le Conseil d'administration, de même qu'on vote un budget global et qu'on ne vote pas un budget par poste. On est bien sur cette thématique-là.

Le CA a la compétence de déterminer s'il souhaite ou pas ajouter des postes à la campagne d'emplois et valider la campagne d'emploi. Pour éclairer le CA, on donne

les documents qui permettent de justifier les arbitrages qui amènent à l'ouverture du nombre de postes à concours et c'est le CAC qui valide les sections et les affectations. Concernant les échanges qu'on a eus, on a échangé longuement avec le président du CAC sur : « Pourquoi ce n'était pas fait dans cette règle-là ? ». On a convenu ensemble qu'on remettait progressivement les choses dans le bon ordre, c'est-à-dire que le CA est éclairé en justifiant les arbitrages qui ont été donnés, au même titre qu'on le fait pour les postes BIATSS.

Les postes BIATSS, on demande aux composantes de les faire remonter. On fait des arbitrages avec le DGS et à la fin, on vote un nombre de concours ouverts BIATSS sans affectation de la composante ni du service sur lequel le BIATSS est affecté.

Le CA vote là-dessus et ensuite, il faut évidemment que quelqu'un arbitre sur le choix de la section et du profil par rapport à la cohérence de ce qui est demandé. Il s'agit bien du CAC qui a la compétence Recherche et Formation.

Concernant les changements qui ont eu lieu, parce que c'est ça pose problème de switch, cela a été, non pas présenté, mais voté en CAC, c'est-à-dire que cela a été présenté en CAC en indiquant le changement de décision et cela a bien été voté par le CAC dont c'est la compétence, donc il n'y a pas de sujet là-dessus.

Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est d'ajouter à la campagne d'emplois l'ouverture de deux nouveaux concours de maîtres de conférences. Ce sont des postes supplémentaires qui ont un impact budgétaire supplémentaire pour l'établissement. C'est bien cela qui est demandé au CA, mais on ne demande pas une ouverture pour le principe, on le justifie en disant que la remontée qui a été faite était celle-ci. On émet un avis favorable à la demande d'ouverture de ces trois nouveaux postes, même si ce sont des maintiens et des créations pour l'un d'entre eux. On demande le vote sur la campagne d'emplois définitive qui représente le nombre de postes mis au concours par catégorie, parce que c'est ce qui est demandé.

On distingue bien les postes d'EPR, de maîtres de conférences, de second degré, de premier degré. C'est bien pour le vote. Maintenant, je reconnais que les documents qui étaient transmis n'étaient pas forcément toujours suffisamment bien éclairés, c'est-à-dire qu'on ne disait pas clairement ce qui était soumis au vote, alors qu'on fait cet effort du côté budgétaire. Si vous regardez la délibération budgétaire, il est clairement dit quels sont les chiffres qui sont validés et votés par la délibération du CA. J'ai demandé que l'on clarifie ces documents pour qu'ils soient plus clairs et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur qui est voté par le Conseil d'administration et à ce titre, j'ai demandé que la délibération soit faite au préalable pour qu'elle vous soit proposée et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce qui est voté.

La délibération porte bien sur la création et l'ajout de deux maîtres de conférences à la campagne d'emplois et d'un enseignant du second degré, ce qui amène le tableau global des demandes de créations en synthèse, qui est celui qui vous a été fourni.

Le vote porte bien sur l'ajout de deux postes de maîtres de conférences et d'un second degré à la campagne d'emploi. Ensuite, le CAC validera l'affectation avec le choix des sections et de la composante de rattachement qui a été demandée.

Mme DE SUREMAIN.– C'est ton interprétation de dire que le CA vote sur des volumes globaux. Jusqu'à présent, le CA n'a pas voté sur des volumes globaux. Au final, on peut dégager une synthèse, bien évidemment, mais sur des années et des années, je te renvoie aux documents qui sont encore disponibles, aux PV des CA. Le CA a été amené à délibérer sur des listes précises.

M. BERNARDINO.– Je te renvoie sur les délibérations qui en découlaient.

Mme DE SUREMAIN.– Les délibérations portaient sur ces tableaux précis et n'ont pas porté simplement sur un tableau global. Là, ce que vous faites, c'est un choix politique qui consiste à ne pas...

M. LE PRÉSIDENT.– C'est le Code de l'éducation qu'on peut te rappeler très exactement et sur lequel tu t'assois complètement.

M. BERNARDINO.– Je crois très sincèrement que chacun fait de son mieux pour que les documents soient les plus clairs et que les délibérations soient les plus claires. Nous avons été alertés sur le fait qu'elles n'étaient pas suffisamment claires et que, par conséquent, certains membres du CA disaient ne pas savoir réellement sur quoi portait la délibération. Il n'y a pas d'ambiguïté. On écrit les délibérations au préalable dorénavant, pour qu'il n'y ait pas de sujet. La délibération qui vous est proposée est celle qui sera signée et publiée.

Mme DE SUREMAIN.– Premièrement, je m'appuie justement sur le Code de l'éducation pour bien reconnaître que c'est le CA qui vote la répartition. Après, dans la forme de la présentation...

M. BERNARDINO.– Tu reconnais aussi que c'est bien le CAC qui fait l'affectation ?

Mme DE SUREMAIN.– Je ne me prononce pas sur le CAC. Je voulais parler du CA puisque nous sommes en CA et je reviens sur les compétences du CA. Le CA fait la répartition. Jusqu'à présent, a toujours été présenté en CA un tableau précis détaillé, une note précise et détaillée accompagnant ce tableau précis et c'est bien sur ces documents que les délibérations ont lieu.

J'en veux pour preuve tous les documents disponibles sur le site du CA et les PV de CA, ainsi que les délibérations qui font référence à ces documents. Je renverrai, par exemple, au relevé de délibération de l'année dernière. L'annexe attachée à ce relevé de délibérations, c'est bien un tableau détaillé. C'est un choix politique que vous faites de ne plus faire voter en CA la répartition détaillée des postes avec affectation de composantes, disciplines, etc. Cela dit, cela n'est absolument pas une obligation. C'est votre manière d'interpréter et de mettre en œuvre le Code de l'éducation. Il y en a d'autres, mais on est sur des choix politiques.

Pour ma part, je regrette grandement que cette répartition soit globale et je regrette grandement que l'on soit en rupture par rapport aux pratiques précédentes où, très clairement, les documents présentés à la délibération du CA, qui a bien délibéré, étaient précis et détaillés.

M. GILBERT.– Quand on regarde le Code de l'éducation, on s'aperçoit qu'il y a deux éléments qui sont importants. Vous avez le L.712–6 qui concerne le CAC, lequel se prononce sous la forme d'un avis à propos des qualifications des postes. Ce que l'on entend par les qualifications, vous le savez bien, ce sont les qualifications au regard des sections.

Ensuite, nous avons le Conseil d'administration, c'est l'article L.712–3, qui se prononce sur la répartition des emplois. Le terme « répartition des emplois » tel qu'il est écrit peut prêter à interrogation, laisser des interrogations en suspens. Quelles interrogations ?

On peut se demander si c'est une répartition uniquement par corps ou bien on peut se demander si l'on va au-delà. J'ai fait une recherche dans la jurisprudence du Conseil d'État, c'est-à-dire que j'ai épluché tous les arrêts qui existaient pour avoir des informations. Il n'y a aucun arrêt qui apporte une réponse. En revanche, quand vous regardez d'autres textes, je pense au décret du 20 décembre 2021 sur le repyramidage. Le décret prévoit que le Conseil d'administration est compétent pour déterminer la répartition par discipline et là, le décret, le pouvoir réglementaire, le Premier ministre a bien jugé utile de préciser que la répartition des emplois était par discipline. C'est l'expression qui est dans le décret.

Si vous mettez tous ces textes en rapport les uns avec les autres, vous pouvez penser que lorsque le pouvoir réglementaire juge utile d'indiquer que le CA se prononce sur la répartition par discipline, cela veut dire qu'il ajoute quelque chose qui n'est pas préexistant dans le cadre général. Je le dis vraiment en tant que juriste, je pense que

tel que le Code de l'éducation est écrit, l'interprétation raisonnable, même si elle n'est pas en conformité avec les usages qui ont précédé à l'UPEC, l'information raisonnable est de considérer que c'est une répartition uniquement par corps. D'ailleurs, certaines universités s'en tiennent à cela.

Consultez, c'est en ligne. Les votes de campagne d'emplois d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille, vous verrez tous les tableaux : aucune indication de section CMU, aucune indication de laboratoire, aucune indication d'UFR. Ils s'en tiennent à un vote strict sur la répartition des emplois par corps.

Je pense que si les années passées, davantage d'informations ont été présentées lors de la délibération et que les administrateurs ont éprouvé le sentiment qu'ils votaient sur l'ensemble des éléments d'information, sur le plan juridique, je pense qu'on les a invités à voter sur des éléments qui, de mon point de vue, ne rentrent pas dans la compétence du Conseil d'administration.

Mme DE SUREMAIN.– Je te remercie pour cette analyse. Ton point de vue à toi, l'exemple d'Aix-Marseille ne fait pas de loi, c'est un exemple. Là, il y a effectivement une latitude qui est ouverte dans la rédaction du Code de l'éducation. Je crois qu'un certain nombre de juristes s'est penché récemment sur ce Code de l'éducation et les documents qui ont été présentés sincèrement au CA durant toutes les années passées, qui ont été votés sincèrement, étaient des documents détaillés.

Après, si votre choix politique est de passer à un vote global, c'est un choix politique. Pour autant, les délibérations précédentes ont bien porté – et la matérialité des faits est là et les PV sont là et les documents sont là – la matérialité des faits, c'est que les sessions de CA précédentes ont voté sur des répartitions.

Maintenant, si vous voulez faire autre chose, assumez cette responsabilité politique.

M. BERNARDINO.– Très bien. Il est quand même 12 heures 30, donc je propose que le débat en question ne dure pas non plus des heures, mais je reconnais que c'est un détail pour les membres du CA.

Mme DE SUREMAIN.– Le CAC donne des avis et le CA délibère.

M. BERNARDINO.– On est d'accord.

M. PELLET.– Merci Simon, d'avoir cité l'article L.712-3 que je m'apprêtais à citer en réponse à l'affirmation du Président. L'analyse du mot « répartition », je veux bien qu'un travail de juriste, ce soit souvent une analyse des mots, mais il me semble que l'expression et je cite exactement le Code de l'éducation, article L.712-3 « Le CA de l'Université fixe par sa délibération la répartition des postes sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales ». Si c'était « fixe le nombre », ce serait écrit « fixe le nombre ».

Après, on peut jouer sur le mot « répartition ». Il est évident que « répartition », cela veut dire la répartition dans les composantes. Que le CAC traduise cela en termes de spécialités et d'affectations des postes créés et décidés aux spécialités, c'est évidemment pleinement du ressort du CAC, mais là, vous êtes en train de nous dire que le CA va voter sur un nombre et qu'ensuite, il ne s'occupe de rien. Dans ce cas il n'y aura pas de débat.

Dans ce cas, pourquoi parler de la politique d'emplois ? Pourquoi justifier d'une politique d'emplois en CA ? Je rappelle effectivement que c'est le CA qui vote. Le CAC ne donne qu'un avis. On va demander au CA de voter en aveugle et au CAC de remplir les cases créées par le CA ? C'est invraisemblable. Je voudrais quand même dire que ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas les trois postes qui sont ajoutés, ce qui est en jeu, c'est votre méthode de gouvernance avec les modifications dans votre méthode de gouvernance de l'UPEC.

Je voudrais quand même rappeler que cette histoire, on va de correctifs en correctifs. Vous courez après le rattrapage. Elle a commencé le 28 janvier sur une question de Marie-Albane qui s'étonnait que des postes soient publiés alors qu'ils n'avaient pas été...

M. LE PRÉSIDENT.– De quoi on parle de quoi, à la fin ? On parle d'un switch demandé par les composantes, en particulier l'INSPÉ, pour un prof dans le cadre de projets de recherche. Le fait est qu'au niveau de l'UP, ils se sont trompés. Ils voulaient un poste de maître de conférences, donc on a fait le switch. C'est ça, le problème du CA ? C'est ça, ton problème ?

M. PELLET.– Je suis en train de dire le contraire. Le problème n'est pas ce switch. Faire un correctif, cela peut toujours se faire. Le problème est qu'à partir de cette histoire, le VPCA est en train de changer le fonctionnement du CA. Il n'y aura plus de débat sur la campagne de postes s'il n'y a pas la répartition par...

M. BERNARDINO.– Je note qu'en tant qu'administrateur du CA, les seules choses qui t'intéressent, ce sont les postes dans LLSH qui est ta composante. Très bien, c'est noté.

M. PELLET.– Est-ce que j'ai dit ça ?

M. BERNARDINO.– C'est l'impression que ça donne. Si n'ai pas la répartition, je ne peux pas m'intéresser à ma composante ?

M. PELLET.– C'est vraiment une attaque basse !

M. BERNARDINO.– Non, c'est exactement ce que tu dis.

M. PELLET.– Non, je parle du respect des administrateurs dans leur ensemble. On ne demande pas aux administrateurs de voter sur un nombre si ce nombre ne correspond à rien.

M. BERNARDINO.– Dorénavant, quand on affichera le plafond d'emplois, on affichera les 1 700 postes, pour être sûr que le plafond d'emplois qui est voté soit bien voté dans la bonne connaissance des 1 700 postes de l'université.

M. PELLET.– Est-ce que tu te rends compte à quel point tu réponds à côté de la plaque ?

M. BERNARDINO.– Non, vous considérez que des micro phénomènes doivent être des points politiques et c'est votre choix.

M. PELLET.– Non, tu es en train de changer les règles du CA.

M. BERNARDINO.– Très bien, je change les règles du CA, donc les règles sont très claires. Le vote qui est demandé aujourd'hui est : Est-ce que l'on est d'accord pour l'additif à la campagne d'emplois qui amène la campagne avec le tableau de synthèse qui est fourni ?

M. PELLET.– C'est un tableau de synthèse qui est un tableau uniquement de nombres et non pas de répartitions ?

M. BERNARDINO.– Exactement. C'est exactement sur ça que tu votes aujourd'hui. Est-ce que tu votes, premièrement, sur l'ajout des postes en question et deux, sur le tableau final synthétique ?

M. PELLET.– Nous allons voter sur l'additif, sur les trois postes, mais nous dénonçons que cet additif soit l'occasion de changer en profondeur le fonctionnement de ce CA. L'attaque à l'égard de Marie-Albane était assez basse parce que c'est une tradition qui remonte depuis toujours. Le vote sur les répartitions ne date pas qu'il y a trois ans. Cela fonctionne ainsi depuis toujours.

M. BERNARDINO.– Cela remonte à avant la création du CAC, on est d'accord. Depuis, cela a changé.

M. GILBERT.– Deux précisions. La première porte sur les propos que j'ai tenus au Conseil académique. J'ai rappelé que par le passé, les décisions avaient le même objet

et si l'on prend la délibération de 2019, le seul texte de la délibération dit que la campagne d'emplois est approuvée. Selon la compréhension que l'on a du Code de l'éducation et de ce à quoi elle renvoie, il n'est pas erroné de dire que si l'on a la lecture que j'ai présentée du Code, sur le plan du texte juridique, le texte voté pour la délibération de 2019 est tout à fait compris comme ayant exactement la même portée, même si lors des débats, tout a été présenté dans les détails : UFR, sections, laboratoires, etc.

Je n'ai pas contesté le fait que des éléments globaux étaient présentés aux administrateurs avant la délibération. Ce dont j'ai parlé en CAC, c'était du texte de la délibération.

Le deuxième point et là, je prendrai un peu de distances avec votre lecture du sujet, je pense que ce n'est pas qu'une question politique que la question de celle de la compréhension du Code de l'éducation. Lorsqu'un organe comme le Conseil d'administration adopte une délibération, il est tenu de respecter une règle de compétence, c'est-à-dire qu'il ne peut pas délibérer au-delà de sa compétence. La question de savoir sur quoi on fait voter les élus dans chaque Conseil de l'établissement est une question importante. Le vice d'incompétence est un vice d'ordre public et un organe n'a pas le droit d'édicter un acte qui ne rentre pas dans son champ de compétences.

M. PELLET. – Nous, en CA, nous votons et le CAC émet un avis. Ce n'est pas pareil.

M. GILBERT. – Le CAC vote, mais le vote porte sur l'expression d'un avis. On est d'accord, ça n'a rien à voir. Le décret décembre 2021 est quand même un objet qui, à mon avis, ne peut pas être complètement isolé dans le débat. Pourquoi le pouvoir réglementaire considère qu'il faut préciser, à propos des repyramidages, que le Conseil d'administration doit voter sur la répartition par discipline – il le précise –

alors qu'il n'a pas jugé utile de le mettre dans le Code de l'éducation pour la disposition générale ? C'est quand même un point qui interroge.

Je ne sais pas si vous avez une lecture de ce rapport entre les mains, mais en tout cas, en tant que juriste, je trouve que c'est un point qui pose une question. Peut-être que le Professeur TEBOUL a une opinion.

M. TEBOUL. – Je voudrais dire juste quelque chose qui concerne les non-juristes, parce que je pense que les juristes comprennent, mais peut-être que les non-juristes sont un peu dépassés.

Quand un texte est, en réalité, un peu ambigu ou plus exactement, même s'il est précis, mais qu'il laisse une marge d'appréciation dans la manière dont on l'applique, il peut y avoir une certaine manière d'appliquer pendant un certain temps. Puis, on peut après juger opportun de modifier la manière dont traditionnellement il est appliqué. Je crois que fondamentalement, on est renvoyé à cette question concernant ce problème d'interprétation qu'évoque notre collègue, Simon GILBERT. Je partage, sur le plan purement juridique, son analyse. Je voudrais simplement dire qu'en réalité, ce qu'il faut d'abord, c'est garder présent à l'esprit le fait qu'il peut y avoir, face à un texte, des politiques qui sont menées et il peut y avoir éventuellement des modifications politiques.

Autrement dit, on est dans la légalité dans les deux cas, mais simplement, on opte pour une certaine manière d'agir en fonction de ce que l'on juge opportun.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Je voulais juste intervenir sur le rôle du CA, parce qu'on est quand même à la veille des élections et je voudrais dire que c'est important, à la veille des élections, que l'on recentre peut-être l'intérêt des Conseils à l'université pour avoir des collègues qui se présentent. Il y a eu un rapport de France Stratégie juste avant le confinement sur la défiance aujourd'hui de la démocratie et qu'aujourd'hui, il y a trop d'experts et l'on n'explique pas assez les choses.

En fin de mandat de CA, ce que je m'aperçois, c'est que les dossiers deviennent de plus en plus techniques, je vous l'ai dit tout à l'heure sur le financier. Je n'ai pas eu de décryptage politique et de décryptage en tant que citoyenne, parce que je ne peux pas connaître tous les domaines techniques. Je pense qu'aujourd'hui, ce que l'on doit avoir, ce sont des délibérations rapides du CA qui impliquent les gens de façon que nous, administrateurs, on aille vers les personnes qui nous ont désignés, qui nous ont élus, de façon qu'ils puissent comprendre ce que l'on dit.

Effectivement, dans ce débat, peut-être que vous nous remettrez à la fin du Conseil tous les documents complets avec les synthèses globales, que l'on ait de nouveau tous les documents pour s'appuyer sans aller chercher dans un compte rendu du CA. Je vous conseille quand même la lecture du rapport de France Stratégie, expertise et démocratie avec la défiance. Aujourd'hui, on voit le résultat, c'est qu'il y a de moins en moins de gens qui votent. J'insiste beaucoup, en tant qu'administratrice, en disant que j'espère que les collègues voteront parce que je suis vraiment désolée de ces discussions et de ces emportements, surtout pour une figure universitaire engagée où l'on doit engager aussi le citoyen et les personnels dans les instances.

Je voulais conclure sur ça, parce que ça me déplaît de plus en plus d'aller en CA et pourtant, je connais bien les sujets. Depuis trente ans, je connais les sujets, mais je me sens de plus en plus sur des décisions techniques et pas sur des décisions vraiment qui portent l'enjeu de l'université.

M. VALLÉE. – On a reçu hier pour les BIATSS une modification de la campagne d'emploi. Est-ce que cela fera l'objet d'un vote dans un autre CA ou pas ? Nous sommes passés de 25 postes à 27, de mémoire, pour répondre à l'obligation BOE. Il y a une modification, on est passé de 25 à 27.

Mme PILETTE.– Oui, on est passé de 25 à 27, donc ça vous a été retransmis suite à une demande du CT du 4 février. On est passé de 25 à 27 pour le respect de nos obligations réglementaires en termes d'BOE et d'accès à l'emploi par la voie PACTE.

S'agissant d'une disposition réglementaire, on ne prévoit pas de repasser en CA. C'est un ajout qui nous a été demandé par le ministère concrètement, mais sur lequel on vous a informés en tant que membre du CA.

Mme DE SUREMAIN.– J'avais posé la question : « Sur quoi vote-t-on ? ».

M. BERNARDINO.– Sur la délibération qui est dans le SharePoint.

Mme DE SUREMAIN.– Si l'on ne vote que sur ce tableau global, les postes dont je souhaite la publication et m'en réjouis, certains postes n'ayant jamais fait l'objet d'une délibération, le profil, etc. et je pense à quatre postes qui n'ont jamais fait l'objet d'une délibération, ces postes-là, vous les fragilisez, finalement. Ils n'apparaissent nulle part. le CAC ne donne qu'un avis et il n'y a pas eu de délibération.

M. BERNARDINO.– C'est noté, on passe au vote. Qui vote contre ? Quatre votes contre. Procurations contre ? Une procuration contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Procurations abstentions ? Merci.

L'additif à la campagne d'emplois 2022 est approuvé (4 contre, 1 procuration contre, 1 abstention).

5. FORMATION ET RECHERCHE

5.1 Approbation des dates de candidatures en première année de Master pour l'année universitaire 2022-2023

Mme GOULLET DE RUGY.– Bonjour, je vais présenter le calendrier des Masters. Avant d'introduire rapidement ce calendrier, deux petites modifications sur les documents qui vous ont été communiqués sur le SharePoint, le document en ligne. Concernant d'abord le Master 1 STAPS Management du sport, Parcours dynamique métropolitaine,

il n'y avait pas de date inscrite. Je les donne pour qu'elles puissent être inscrites au PV et qu'elles soient modifiées ensuite. Il y aura donc deux commissions en phase principale, la première avec ouverture le 14 mars, fin de candidature le 14 avril et date de retour du dossier complet le 18 avril 2022 et une deuxième avec les dates 1^{er} juin, 15 juin pour la date de fin de candidature et le 18 juin pour la date de retour du dossier complet.

Par ailleurs, j'en profite pour corriger deux ou trois petits soucis. A certains moments, la date de 2021 a été maintenue. Il faut bien sûr lire « 2022 ».

Pour introduire rapidement ces calendriers, il faut savoir que nous avons travaillé avec les directeurs de composantes, les directrices de composantes et les responsables de formation à partir de la circulaire du 28 février 2022 qui établit deux choses. La première chose, c'est que la plateforme nationale de candidature en M1 est reportée à la campagne 2023. La deuxième chose, c'est qu'il y a désormais pour cette année 2022 un calendrier national de cadrage des candidatures en Master 1.

Ce calendrier national comprend différentes informations. La première, c'est qu'il y a une phase principale d'admission qui doit remettre ces résultats au maximum le 22 2022, avec ensuite un point qui sera difficile à mettre en œuvre, à savoir qu'après cette première phase d'admission, il doit y avoir les inscriptions administratives avant le 8 juillet 2022, si c'est possible, c'est-à-dire si les étudiants sont en mesure de fournir notamment leurs diplômes de Licence. Si ce n'est pas possible, s'ils ne l'ont pas, leur inscription administrative est repoussée jusqu'à ce qu'ils l'aient.

Ensuite, s'il reste des places dans les Masters 1, il est possible d'ouvrir des phases complémentaires. Deux calendriers sont donnés. Une phase 1 qui devrait donner ses résultats avant le 13 juillet 2022 et dans ce cas-là, les inscriptions administratives avant le 18 juillet et une phase 2 qui devrait donner ses résultats avant le 22 juillet et les inscriptions administratives avant le 26 août.

Les données que vous avez pu consulter sont donc les calendriers qui ont été établis par les responsables de formation et les directeurs et directrices des composantes. Vous voyez qu'il y a différentes situations puisque l'on choisit de laisser le maximum de libertés aux formations et aux composantes, donc il n'y a pas forcément de calendrier unifié par composante, ni au niveau de l'UPEC, mais tous les calendriers respectent, bien évidemment, la possibilité de donner les résultats de la phase principale avant le 24 juin.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ces calendriers.

M. BERNARDINO. – Très bien. Il n'y a pas eu de changement de procuration ? Très bien. Ce qui est proposé au vote, c'est le tableau avec les dates de candidature, sous réserve des modifications qui ont été apportées par Anne GOULLET DE RUGY, c'est-à-dire les coquilles « 2021 » remplacées par « 2022 », bien évidemment et les dates qui ont été ajoutées pour le Master qui est arrivé un peu plus en retard.

On passe au vote. Qui vote contre ? Des procurations contre ? Des abstentions ? Des procurations abstentions ? Merci.

Les dates de candidatures en Master 1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées à l'unanimité.

6. PATRIMOINE

6.1 Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

M. DEHAN. – Il s'agit simplement d'une concession par nécessité absolue concédée à Monsieur Thomas BOUZANQUET au titre du décret de 2012 et de l'arrêté 2021 qui fixent la liste des fonctions donnant droit. En tant qu'agent polyvalent d'aménagement intérieur, il est affecté à la Direction du patrimoine. Un appartement situé sur le site de la faculté de Droit, avec une concession qui prend effet à compter du 1^{er} avril 2022.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote sur l'approbation de l'attribution de la concession. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

L'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service à l'intention de Monsieur Thomas BOUZANQUET est approuvée à l'unanimité.

7. CONTRATS ET CONVENTIONS

7.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. DEHAN.– Comme habituellement, vous avez eu la liste des contrats et conventions depuis le dernier CA. Il n'y a pas d'accord ou de convention, à mon sens, qui me semble particulière en tous les cas, ne serait-ce qu'en termes de montant. Il y a simplement une convention-cadre de collaboration avec l'Université Paris-Est, la COMUE, mais si vous avez des questions, on apportera les éléments si nécessaires.

8. QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO.– Nous n'avons pas eu de questions diverses qui ont été remontées, donc j'imagine qu'il n'y en a pas.

M. PELLET.– J'aimerais tout de même avoir une réponse sur les causes des dysfonctionnement du système OSE.

M. BERNARDINO.– Je ne dis pas que c'est un dysfonctionnement, c'est une prise en main de l'outil. On a des difficultés sur la création des comptes numériques qui prennent du temps, parfois, avec des systèmes bloquants. La DSI le suit et je pense que la DSI fait le maximum pour essayer de débloquent les comptes numériques.

Après, une fois que le groupe numérique est débloquent et que l'on a accès à l'outil, c'est effectivement le fonctionnement de la composante, mais je pense que c'est un

changement d'organisation et que toutes les composantes n'ont pas calé la nouvelle organisation pour correspondre au nouvel outil.

Il y a une prise en main et c'est plus ou moins long selon les composantes, mais au vu des mandatements qui commencent à s'accélérer, clairement, on constate que l'outil commence à être pris en main et utilisé.

Encore une fois, on fait bien une mise en paiement mensuelle, aujourd'hui, de la DRH. Tout ce qui est validé et certifié dans OSE est mis en paiement et ça, de manière mensuelle, mais je ne peux pas cliquer sur « Valider » à la place des composantes.

Mme FAURE DUNABEITIA. – *(Intervention inaudible, hors micro).*

M. BERNARDINO. – Très bien. Bonne journée à tous.

La séance est levée à 12 heures 55.